



**HAL**  
open science

# Fracture croissante capital -travail : quel choix de modèle de société? Petit exercice appliqué à la réforme des retraites en France

Olivier Boissin

## ► To cite this version:

Olivier Boissin. Fracture croissante capital -travail : quel choix de modèle de société? Petit exercice appliqué à la réforme des retraites en France. 2023. hal-04010609

**HAL Id: hal-04010609**

**<https://hal.science/hal-04010609>**

Preprint submitted on 1 Mar 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

***Fracture croissante capital - travail :  
quel choix de modèle de société ?***

***Petit exercice appliqué à la réforme  
des retraites en France***

O. Boissin



1<sup>er</sup> mars 2023

Série « Off »

*Sur le pont Alexandre-III à Paris un marchand cuit des marrons en leur évitant de charbonner, les présente dans un cornet à double soufflet — un pour les marrons, un autre pour les épluchures, et offre en plus un rince-doigts. Par son calme et son goût démodé de la perfection, il défait à lui seul la sinistre économie mondiale.*

« Un assassin blanc comme neige », Christian Bobin, (Gallimard 2011)

## Sommaire

Introduction	06
1-Un divorce mondial entre le capital et le travail	07
2-Petit exercice appliqué au financement des retraites en France	21
Conclusion	37
Pistes de lecture et quelques grandes signatures sur la question	38

## *Table des acronymes*

AMF	Autorité des Marchés Financiers
BATX	Baidu Alibaba Tencen Xiaomi (GAFA chinois)
BCE	Banque Centrale Européenne
BCN	Banque Centrale Nationale (par exemple la BDF)
BDF	Banque de France (BCN de la France)
BTN	Bon du Trésor National (emprunt d'Etat)
CEREQ	Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications
CNAF	Caisse Nationale des Allocations Familiales
CNAM	Caisse Nationale de l'Assurance Maladie
CSG	Contribution Sociale Généralisée
COR	Conseil Orientation des Retraites
DRESS	Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques.
EASDAQ	European Assoc. of Securities Dealers Automated Quotation
FED	Federal Reserve (banque centrale américaine)
FIRE	Indépendance financière et retraite à 40 ans (mouvement FIRE)
GAFA	Google Apple Facebook Amazon
GINI	Indicateur de dispersion des revenus
INSEE	Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques
IS	Impôt sur les Sociétés
MM	Milliard (MM€ = milliard d'euros)
NYSE	New York Stock Exchange
OAT	Obligation Assimilable du Trésor
OIT	Organisation Internationale du Travail
PIB	Produit Intérieur Brut (somme des valeurs ajoutées brutes)
QE	Quantitative Easing (politique monétaire expansionniste)
QE4P	Quantitative Easing for People
Régime Général	Régime de retraite des salariés du secteur privé, des contractuels de droit public et des artistes auteurs. Au niveau national, le régime général est géré par l'Assurance retraite.
Régime Spéciaux	Régime de retraite couvrant certaines catégories de salariés du secteur public ou parapublic. Par exemple les fonctionnaires, agents SNCF, salariés de la RATP, etc.
S.A.	Société Anonyme
UE	Union Economique
VA	Valeur Ajoutée (comptablement, il s'agit de la production moins la consommation intermédiaire)
VMP	Valeur Mobilière de Placement (action, obligation, SICAV, ...)

\* \* \*

## Préambule

### **1-En fonction des contraintes de temps, cet écrit a été rédigé en 3 possibles vitesses de lecture :**

Lecture rapide : lecture de tableaux statistiques et interrogations libres par des jeux de cartes et de photos.  
Police en taille 12 : pistes de réflexions et éléments explicatifs sur les photos, les cartes et les statistiques.  
Notes en bas de page : approfondissements et pistes de lecture.

### **2-D'une empreinte carbone dans sa version numérique déjà trop élevée, ne pas l'imprimer.**

**3- Déclarations d'intérêts** : je ne travaille et ne conseille pas, ne possède pas de parts, ne reçoit pas de fonds d'une organisation qui pourrait tirer profit de ce texte et ne déclare aucune autre affiliation que mon poste d'universitaire.

**4-Les photographies mentionnées dans ce document me sont personnelles ou sinon libres de droit** et sous licence *Creative Commons* NC de réutilisation autorisée. Je m'engage à ne vouloir retirer par ailleurs aucun bénéfice commercial de cet écrit. Enfin, les propos émis n'engagent aucunement mon institution d'appartenance Grenoble-INP, ni laboratoire de recherche CREG de l'Université Grenoble-Alpes.

**5-Règle de diffusion** : d'une écriture rapide, ce texte souffre d'imperfections. Il reste en l'état un draft non fermé aux lectures externes. Cet écrit est protégé sur le plan de la propriété intellectuelle, interdit d'utilisation à tout but commercial et non modifiable en écriture.

\* \* \*

## ***Fracture croissante capital - travail : quel choix de modèle de société ?***

### ***Petit exercice appliqué à la réforme des retraites en France***

#### **Introduction**

Suite à des questions d'étudiants formulées en début 2023 relatives au mouvement de grève concernant la réforme des retraites en France, il s'agit ici d'une note de cadrage sur la question. Elle ne prétend d'aucune manière apporter une expertise sur ce dossier complexe mais seulement rappeler quelques données cadres et voies possibles visant un équilibre budgétaire afin de pouvoir conserver un système de financement par répartition. Comme nous le verrons, au regard des sommes manquantes pour l'atteinte de l'équilibre, il n'y a rien d'ingérable dans ce dossier et sans nécessairement augmenter l'âge légal de départ à la retraite.

Sur le fonds, cette note a été rédigée non pas sans subjectivité. Il s'agit aussi avant tout d'une invitation à vos recherches personnelles de données complémentaires et à l'exercice de votre esprit critique sur ce dossier qui cristallise de manière tant réelle que symbolique les tensions existantes entre la place des facteurs travail et capital dans nos choix de modèles de sociétés.

L'écrit se décompose en deux parties :

1-Une première analyse l'évolution du rapport capital – travail depuis notamment la décennie 1980, et cela à l'échelle mondiale.

2-Une seconde se positionne plus précisément sur la question du financement des régimes de retraites en France. A travers cette question plus précise se comprend ainsi mieux la nature des rapports entretenus entre le capital et le travail.

\* \* \*

-1-

## *Un divorce entre le capital et le travail*

En ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, à la question posée d'une possible fracture entre le capital et le travail dans nos sociétés, la réponse est aisée : oui.

Cela s'identifie au regard de nombreux indicateurs : précarité croissante du travail dans le monde à en juger les rapports de l'OIT<sup>1</sup> ces dernières années, nature des index Gini témoignant d'une dispersion considérable des revenus entre les individus et cela à l'échelle mondiale<sup>2</sup>, taux de rentabilité du capital sur longue période qui s'affiche nettement supérieur à la rentabilité du facteur travail, progression des indices des principales places boursières très supérieure aux évolutions des rémunérations salariales, etc.

En amont de ces constats, l'un des facteurs clés générateur de cette fracture sociétale provient d'un découplage entre l'économie réelle et une économie financière virtualisée. Des tensions sociales exacerbées en découlent. En France, depuis 2018 le mouvement des gilets jaunes en représente l'une des illustrations possibles, mais les racines fondatrices en sont bien antérieures.

Cette tension entre deux mondes provient en grande partie d'un excès de liquidités issu du vent de la dérégulation économique des années 1980. Il s'agissait du tournant néo-libéral historique que l'on peut résumer à l'image d'un couple politique M. Thatcher - R. Reagan promoteur d'une dérégulation financière et d'une flexibilité accrue sur les marchés du travail.



R. Reagan - M. Thatcher.

La décennie 1980 marque un tournant historique en privilégiant un capitalisme à dominante dérégulée et financiarisée d'obédience néo-libérale.

---

<sup>1</sup> L'*Organisation Internationale du Travail* est une agence de l'ONU spécialisée sur l'analyse des questions du travail dans le monde et contribue à la promotion d'un droit du travail. De nombreux rapports de l'Organisation sont disponibles en ligne. Sur la dernière décennie, ils mentionnent non pas un accroissement du chômage mais une augmentation de la précarité et cela y compris dans les pays historiquement développés.

<sup>2</sup> Le coefficient de Gini est une mesure statistique de la dispersion d'une distribution dans une population donnée. Il a été développée par le statisticien italien Corrado Gini. Précisément le coefficient de Gini est un nombre variant de 0 à 1 où 0 signifie une égalité parfaite dans la distribution des revenus et 1 une inégalité parfaite. Ce coefficient est fréquemment retenu pour mesurer l'inégalité des revenus dans un pays ou un espace donné. Selon ce ratio, le pays le plus égalitaire est le Danemark et le plus inégalitaire la Namibie. Comme l'on peut s'en douter, de très fortes disparités existent avec un index variant en général de 0,2 à 0,65 selon les nations. En moyenne, la France témoigne de son côté d'un index Gini de 0,29, bien plus faible donc que les Etats-Unis (0,44) ou encore de la Chine (0,4) si l'on effectue une comparaison de l'Hexagone vis-à-vis des deux premières puissances économiques mondiale. Ce faible taux s'explique par un système redistributif national développé et reposant sur un taux de prélèvement obligatoire élevé (environ 0,45% du PIB). En cela, la régulation du système économique français ne peut aucunement se caractériser d'approche néo-libérale mais davantage post-keynésienne d'inspiration beveridgienne.



### ***Nos modèles de sociétés puisent leurs racines dans un cadre théorique d'obédience libérale***

Source : Boissin O., « *Economie mondialisée : vers une bi-mondialisation ?* », Grenoble-INP, 2023.

La thèse du libéralisme économique va puiser ses racines dans les écrits de la fin XVIII<sup>e</sup> - début XIX<sup>e</sup> siècle des économistes classiques A. Smith<sup>3</sup> et D. Ricardo.

Selon ces pères fondateurs, en dehors des fonctions régaliennes de l'Etat, le législateur doit favoriser une régulation par les marchés et l'abaissement des barrières douanières au profit d'un libre commerce entre les nations. Pour une dynamique de capitalisme globalisé et en opposition avec l'idée d'un protectionnisme des pays<sup>4</sup>.

Cette approche libérale va se trouver par la suite approfondie fin XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle par le calcul marginaliste des auteurs néo-libéraux : W. Jevons, C. Menger, A. Cournot, L. Walras, K. Arrow, G. Debreu, ... La théorie néo-classique s'imposera alors comme la théorie standard de la science économique.

Cela va s'effectuer dans la recherche d'un équilibre sur l'ensemble des marchés et se fixe pour objectif d'engendrer la croissance économique afin d'apporter la prospérité au plus grand nombre notamment par des effets de ruissellements.

Selon cette dernière théorie qui va se développer dans les années 1920-1930 suite aux travaux de S. Kuznets, cela se traduit par un accroissement des profits des entreprises par la dynamique d'innovation et par une efficacité accrue dans l'utilisation des facteurs de production capital et travail. Sous l'hypothèse d'une faible taxation, des effets de richesses devraient en découler et s'étendre au plus grand nombre.

Pour cela, les inputs de production tels le capital ou les matières premières devraient pouvoir circuler librement, à l'instar des entreprises. Si un travailleur coûte moins cher à l'étranger, délocaliser les productions intensives en main d'œuvre dans un pays à bas coûts devient ainsi un choix rationnel. Comme nous le savons, ce fait est toujours constaté de nos jours, plus que jamais en réalité.

Selon cette approche aux racines libérales et dans une dynamique de concurrence, les nations les plus compétitives vont ainsi générer un bien-être collectif à l'ensemble des nations. Il suffira en effet d'importer les biens réalisés par les pays les plus performants économiquement : ainsi les agents disposeront à un moindre coût un panier de marchandises sans cesse en croissance. Un bien-être collectif des sociétés devrait en résulter. Les effets de ruissellements n'y sont pas étrangers.

Empiriquement, ils ne sont toutefois guère validés. Ce sont principalement les détenteurs des moyens de production qui sont les bénéficiaires de cette concurrence mondialisée. C'est-à-dire les propriétaires du capital et non pas les travailleurs qui se retrouvent bien souvent précarisés par des luttes incessantes à travers des jeux concurrentiels plus ou moins respectueux de leur dignité. La classe des « *exploités* » dirait K. Marx, c'est-à-dire ceux vendant leur force de travail pour un salaire faible, sinon de misère (on parle alors d'un

---

<sup>3</sup> Ne pas omettre qu'Adam Smith est certes un économiste libéral mais avant tout un philosophe et que ses premiers travaux vont traiter des sentiments moraux des individus. Nous avons parfois une analyse simpliste des apports majeurs de ce penseur sur l'analyse des rapports humains. Pour une analyse des apports d'A. Smith et D. Ricardo, le lecteur peut se reporter au chapitre 1 de Boissin, O., « *Dix questions d'économie-clés* », Ed. Campus Ouvert, 2021 (disponible sur votre intranet).

<sup>4</sup> Rappelons que les « *mesures protectionnistes consistent essentiellement à freiner les importations (barrières douanières, normes contraignantes, freins administratifs...), encourager les exportations (subventions diverses, incitations fiscales, dévaluation monétaire, dumping comme le « protectionnisme offensif »), privilégier les entreprises nationales dans les appels d'offres de marchés publics, ou empêcher les investisseurs étrangers de prendre le contrôle d'entreprises nationales* » (source : Wikipédia 2016)

salaire de subsistance permettant juste de recomposer leur force de travail).



De la fileuse en Coraline du Sud au livreur d'Amazon tout droit sorti d'un film de Ken Loach, la réalité n'en est souvent guère éloignée. Sur longue période, ainsi s'affiche aussi l'une des facettes de la dynamique du capitalisme.



La fileuse (1908) – Caroline du sud.

En réduisant les coûts de production parfois jusqu'à la mise en place de méthodes dignes d'un véritable esclavagisme industriel, les détenteurs du capital augmentent leurs marges et /ou leurs parts de marchés et accroissent ainsi leurs profits. S'il n'est pas éthiquement régulé, la porte est alors ouverte à de multiples dérives se faisant au détriment des travailleurs. Le tout sans une prise en compte des impacts environnementaux car le PIB est le plus souvent écologiquement destructeur, et les externalités négatives ne sont pas internalisées aux structures de coûts.

De la fileuse de la Caroline du Sud aux ouvriers de Foxconn fabriquant en Chine nos I-Phone, ou encore aux ouvriers du textile travaillant pour les profits des actionnaires d'H&M ou autres enseignes du textile,

finalement rien de bien nouveau s’est fait jour dans nos modèles économiques. Dans une dialectique toute marxiste, l’auteur du « Capital » nous dirait sans doute toujours de nos jours, « il y a une classe d’exploiteurs et une « classe d’exploités ».



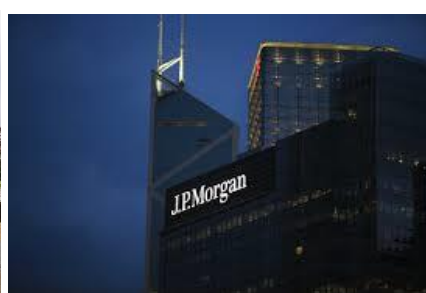
Peu après la vague de dérégulation des années 1980, des crises financières pour des raisons endogènes ou exogènes à cela se sont fait jour notamment aux Etats-Unis et au Japon -les deux premières économies mondiales de l’époque-.

Cela a conduit ces nations à l’adoption par leurs banques centrales de politiques monétaires expansionnistes comparativement aux régimes de croissance de leur PIB. Le monde est ainsi rentré durant la décennie 1990 dans la mise en place de politiques monétaires dites « non conventionnelles » encore qualifiées de *Quantitative Easing* (QE).

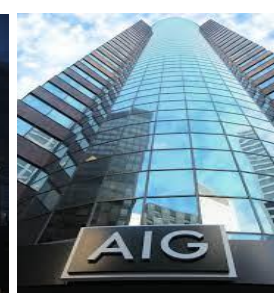
Cette politique de QE qui ne va cesser de se développer de cette période jusqu’à nos jours ne va pas s’orienter majoritairement au profit des populations (on parlerait alors de QE4P : une politique de *Quantitative Easing for People*), mais principalement aux détenteurs de capitaux, aux institutions financières et au secteur de l’assurance. Ce mouvement sera particulièrement constaté dans les pays de l’OCDE suite à la crise des Subprimes de 2008.



Banque centrale américaine (FED)



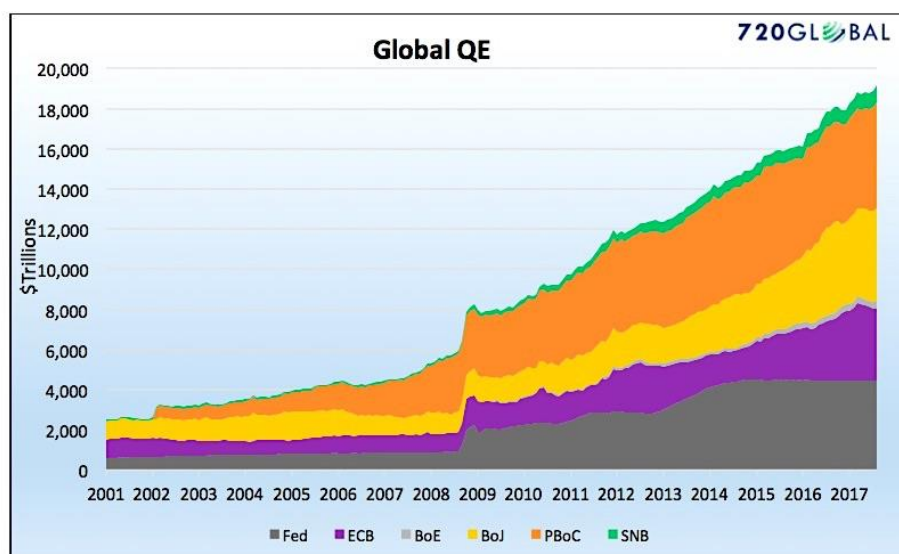
Banque de second rang (ex : JP Morgan)



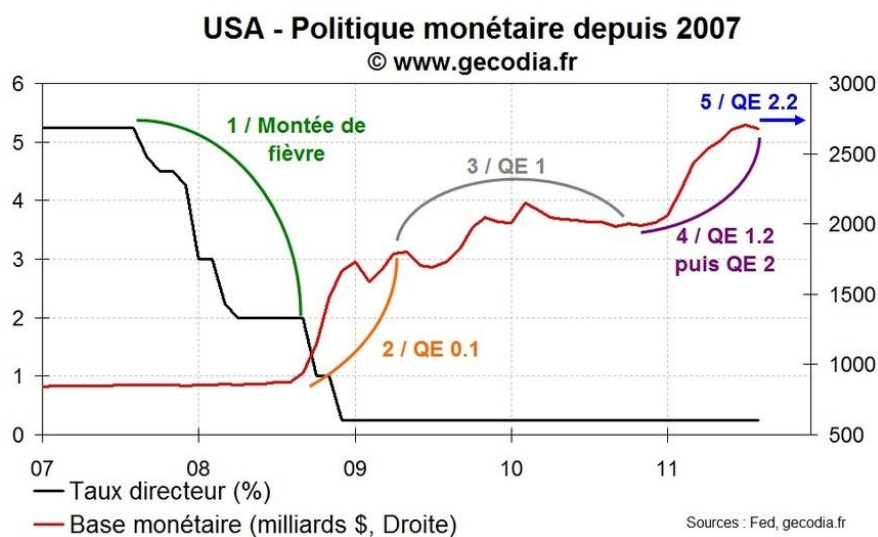
Secteur des assurances (ex : AIG)

Ces créations monétaires menées à une échelle sans précédent par le biais de taux d’intérêt directs nuls (sinon négatifs), vont conduire les agents et les institutions financières à opérer des placements principalement inscrits dans une logique de rentabilité financière et non pas de création d’emplois et de redistribution, le tout avec de forts effets de leviers.

Politique de QE menée par les principales banques centrales américaine, européenne et asiatique.



La dynamique de création monétaire amorcée par les BCN et les banques de second rang durant la décennie 1990 va s'intensifier à un rythme très soutenu en particulier dans les pays de l'OCDE sur la période 2008-2022.



Source : Federal Reserve

Focus sur la politique monétaire américaine durant les années charnières de la crise des Subprimes. Une chute historique des principaux taux directeurs qui vont engendrer des vagues de créations monétaires jusqu'à nos jours sans précédent. En 2008-2009, les autres grandes BCN adopteront le même choix politique d'un loyer de l'argent gratuit.

Il va en résulter de considérables volumes de placements et effets de richesses mais concentrés dans un faible nombre d'agents, notamment issus du secteur de la finance s'il nous fallait n'en retenir qu'un.



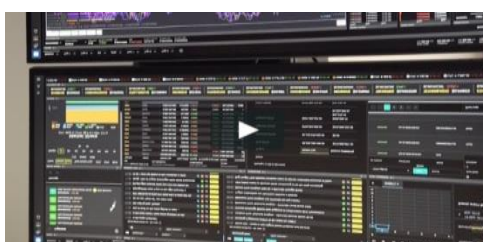
## Financiarisation et numérisation du monde

Peu de temps après la crise des subprimes, de considérables profits vont ainsi être générés par les acteurs de la banque-assurance et par les fonds d'investissements (notamment des *Private Equity*) de type JP Morgan, Goldman & Sachs, Morgan Stanley, Bank of America, Merrill Lynch ou encore côté fond d'investissement par les Black Rock, KKR, Bridgewater Associates, Fidelity Management, ...

Cela va également être propulsé par les nouvelles innovations technologiques issues du numérique depuis les années 2000 (GAFA, BATX, la diffusion des marchés bifaces, les nouveaux arrivants de type « Booking.com ») et plus largement par l'ubérisation du monde.

### *Qu'est-ce qu'un fonds d'investissement ?*

Source : Boissin, O., « *La bourse : tout ce que vous avez voulu savoir sans jamais oser le demander* », Grenoble-INP 2023.



Un fonds d'investissement est une société publique ou privée qui place de l'épargne d'acteurs sur différents titres financiers. Par fonds public, on parle parfois de fonds souverain lorsque c'est l'Etat qui en est le détenteur. Il place alors de l'épargne nationale.

Un fonds de pension repose quant à lui sur des placements issus d'acteurs versant une épargne au gestionnaire d'un fonds, cela en prévoyance d'une retraite qui leur sera versée à échéance. Il s'agit d'un système de pension par capitalisation individuelle. Très développé au sein des pays anglo-saxons, en Europe ce système peut également être complémentaire à un système de retraite par répartition.

D'autres fonds d'investissement privés existent, à vocation plus ou moins spéculatives. On parle alors de *Hedge Funds* pour caractériser ces derniers. Les prises de risques sont plus importantes afin d'accroître les espérances de gains. Selon leur taille, ces fonds privés peuvent engager des volumes de placement plus ou moins importants, parfois gigantesques.

Que ce soit en fonds privé ou fonds public, les placements concernent principalement des prises de positions sur les marchés actions\* ou obligations\*. S'il s'agit d'actions, le fonds devient alors le propriétaire de l'entreprise au prorata des actions détenues. Mais d'autres produits peuvent être retenus selon les stratégies : matière première, produits sur marchés à terme, devises, cryptomonnaie, ... tout un ensemble d'actifs.

L'objectif d'un fonds financier est d'optimiser le retour sur investissement de ses placements, notamment opérés sur les marchés financiers. Pour les fonds souverains, d'autres raisons stratégiques lui sont liées, d'indépendance stratégique notamment.



De son côté, le facteur travail -pourtant le principal créateur de la valeur ajoutée de nos sociétés- va enregistrer certes des progressions, mais modérées en matière de rémunérations. La rentabilité du capital est supérieure à celle du travail comme le montrent notamment les travaux de T. Piketty.



La rentabilité du capital nommé «  $r$  » (intérêts, dividendes, royalties, loyers et plus-values) se révèle sur longue période supérieure à la croissance du PIB ( $g$ ) des nations. Selon l'auteur, sur longue durée la croissance dans les pays riches tourne autour d'1% alors que le rendement net du capital est d'environ 4%.

Un des problèmes dans le rapport capital-travail est que la croissance du salaire s'ajuste sur celle du PIB, et non pas sur le rendement du capital. Sans la présence d'un système fiscal approprié, il en résulte une augmentation des inégalités.

Si cela n'est guère constaté durant la période 1945-1980 dans les pays notamment industrialisés, ce fait est validé au XXI<sup>e</sup> siècle en France comme partout dans le monde. Notamment après 2008 ce phénomène s'effectue au détriment des classes moyennes des nations. Les grands gagnants sont notamment ceux du 1<sup>er</sup> décile des plus riches, et la France même avec de solides amortisseurs sociaux n'échappe pas à la règle.

La théorie des effets de ruissellement des richesses de S. Kuznets est-elle validée ? D'une manière générale, non<sup>5</sup>.

Face à une pression concurrentielle intense entre les nations ainsi que sur les marchés du travail, et conjointement à une déréglementation du droit du travail et à un moins disant fiscal prévalant dans de nombreuses nations -pensons par exemple aux contrats *zero hours* en Grande-Bretagne-, une précarité des jobs à la « Uber Eats » ou « Amazon » va par ailleurs souvent se trouver au rendez-vous.

De même, sans pour autant généraliser des conditions de travail éprouvantes sinon aliénantes à l'ensemble des pays et des métiers<sup>6</sup>, il apparaît que le travail se trouve généralement moins rémunéré que le capital.

<sup>5</sup> Pour une analyse plus précise de la question, le lecteur peut se reporter à l'ouvrage Boissin, O., « *Homo-oeconomicus : l'erreur de la science économique* », Série Off, 2023 (chapitre 7). Disponible sur votre intranet. Une des critiques formulées à l'égard du travail de T. Piketty est qu'il intègre dans son analyse des inégalités l'évolution du prix de l'immobilier. Mais est-ce là une erreur sachant que l'essentiel des placements du capital s'effectue sur ces deux sphères de marchés : les marchés financiers et de l'immobilier.

<sup>6</sup> Notamment dans les pays de l'OCDE, il serait erroné de glisser vers une telle caricature. De nombreuses activités se réalisent en effet dans des conditions humaines et sous une réglementation visant à éviter les dérives propres à un système dérégulé. Le « travailleur moyen » représentatif de l'habitant-monde n'est pas celui d'un ouvrier malien,

Dit autrement, sur longue période la progression des salaires des créateurs de la valeur ajoutée (pensons par exemple à des bâtisseurs et aux exploitants d'un ouvrage d'art, ici avec l'exemple d'un barrage) est non seulement moins rapide mais également plus faiblement rémunéré qu'un stock de capital placé sur un marché, notamment financier.



Barrage de Bimont (Aix-en-Provence / Ste Victoire)

La gestion de la ressource hydraulique et de l'électricité est pourtant un élément de prospérité pour l'humanité. Cela se trouve toutefois beaucoup moins rémunérée que la conduite d'activités spéculatives sur un marché financier. Il y a ainsi une inégalité dans les investissements consentis.

Par ailleurs, concernant les activités de la finance systémique, quelles sont ses apports pour l'humanité ?

Toujours de nos jours, le constat est là : il y a un découplage croissant entre la rémunération du facteur travail et celle du facteur capital comme le montre de nombreux travaux, à l'instar de ceux de F. Alvaredo, F. Chancel, J. Stiglitz, T. Piketty, E Saez, G. Zucman ...

## 1.2. Des placements du capital auto-entretenus en dynamique fermée sur des marchés financiers.

Sur le plan de la nature des placements, du côté des détenteurs de capitaux deux postes vont être privilégiés sur la période allant de la décennie 1980 jusqu'à nos jours :

1- Des placements sur des valeurs mobilières de placements (VMP), c'est-à-dire sur les marchés financiers, et en particulier sur trois de ses quatre<sup>7</sup> compartiments :

- le marché action<sup>8</sup> ;
- le marché des devises (notamment orientés de nos jours en crypto-monnaies) ;
- le marché des matières premières.

---

malgache ou du Bangladesh travaillant dans des conditions les plus souvent inhumaines pour un salaire mensuel de 80 USD, mais un travailleur issu d'un pays à revenu intermédiaire.

<sup>7</sup> Marché action, marché obligation, marché des changes, marché des matières premières.

<sup>8</sup> Le marché action se réfère aux titres de propriété des sociétés. Il ne doit pas être confondu avec le marché des obligations -encore nommé le marché des titres de créance- qui est un compartiment boursier généralement moins rémunérateur pour l'investisseur mais qui offre l'intérêt d'une diversification de ses risques de portefeuille, notamment lors d'un retournement de cycle sur le marché actions. Les positions sur les marchés obéissent toujours à un principe « risque-rendement » et conduisent à des répartitions de titres entre différents compartiments.

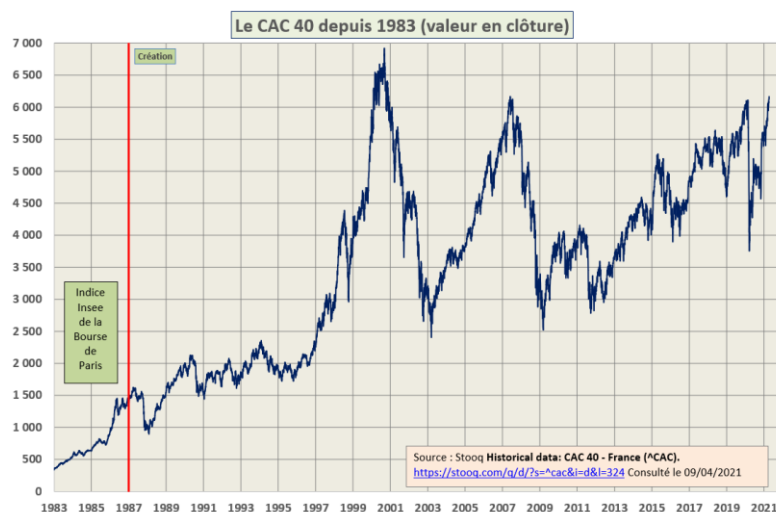


Valeur mobilière de placement : loin des conclusions de la théorie des effets de ruissellement, il s'agit là du premier facteur générateur des déséquilibres dans la répartition des richesses.

De la décennie 1980 jusqu'à nos jours, les principaux indices des places boursières mondiales vont connaître de spectaculaires croissances. Par exemple le CAC 40, l'indice phare de la place parisienne va passer de 1000 points de base en 1988 à 7300 points en 2023. Sur un compartiment par ailleurs peu risqué. Nous ne sommes ici sur l'EASDAQ ou le NASDAQ ou les rapports rendements-risques sont bien supérieurs.

CAC 40 : fois sept donc en matière de plus-value, et le tout sans compter les versements annuels de dividendes aux actionnaires. Approximativement, une rémunération du capital fois dix donc en cumulé. Les grands gagnants de nos modèles de société sont là, et non pas chez les maçons, les techniciens ou les ingénieurs ayant façonnés les barrages hydrauliques ou autres acquis pour l'humanité.

Dit autrement, l'évolution de la rémunération du capital sur la place parisienne se distingue de l'évolution du salaire médian d'un salarié français, ou encore du taux horaire du Smic. Ces derniers n'ont pas enregistré une multiplication par dix de leur revenu salarial.



Source : AMF - CAC 40

En dehors du marché des matières premières, ces actifs sont le plus souvent virtualisés et peu en lien avec l'économie réelle. Sur le marché des changes par exemple, quelle est la valeur fondamentale d'une monnaie ?

Sans même parler ici des crypto-monnaies qui sont par définition virtuelles, comment définir une valeur intrinsèque d'un dollar américain ou brésilien, d'un yen, d'un bath thaïlandais, d'un euro, d'un rouble, d'un yuan, ... ?



On ne le sait guère en réalité depuis la fin de l'ancrage d'une monnaie sur une ressource rare de type or, argent, etc. La monnaie n'est dorénavant principalement qu'une histoire de confiance en tant qu'étalon, instrument d'échange et réserve de valeur.

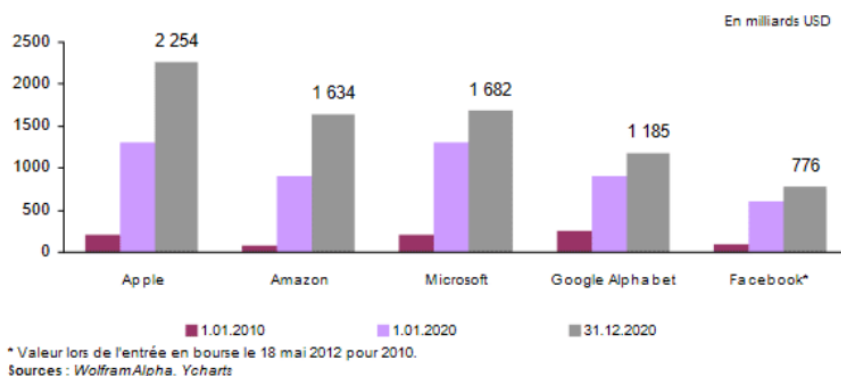
De même, quelle est la valeur réelle d'un NFT pourtant de nos jours tant soumis à des rationalités spéculatives ? Nul ne le sait.



En traduction française, NFT signifie des « jetons non fongibles », c'est-à-dire des données stockées sur une blockchain et conférant à son propriétaire l'authenticité sur un article numérisé. Pensons par exemple à une œuvre d'art numérisée.

Ou encore, que signifie une capitalisation boursière d'une société à l'heure où nous assistons à des décrochages colossaux entre les valeurs comptables des S.A. (le poids de leur bilan<sup>9</sup>) et leur valeur actionnariale ? Et cela, sans même parler des sociétés de type Netflix, GAFAM, Tesla et autres BATX où les découplages entre la capitalisation boursière et le poids du bilan de la société évoluent en des métriques stratosphériques.

La capitalisation boursière des GAFAM est colossale. Malgré la jeunesse des entités qui la composent, cette capitalisation avoisine, voire dépasse les 1 000 milliards USD par société.



Source : La capitalisation boursière des GAFAM / Atlas Mag-net (2023)

2-Les placements immobiliers. Les investisseurs et les spéculateurs se positionnent alors ici le plus souvent non pas sur du virtuel mais sur du tangible de par le caractère rare du foncier, et avec les surenchères (et bulles) immobilières omniprésentes que nous connaissons depuis 1993-1995 et traduisant l'excès de liquidités prévalant dans le monde.

Ce faisant, ces dynamiques se font au détriment des individus qui sont face à des murs de coûts et de sacrifices en matière de loyer des logements, ou encore de valeur d'achat si une volonté

<sup>9</sup> La valeur comptable d'une entreprise correspond au poids de l'ensemble de son actif bilantaire à lequel on soustrait son passif (ses endettements). Une capitalisation boursière quant à elle correspond au nombre d'actions circulant sur les marchés financiers multiplié par son cours.

d'acquisition d'un bien immobilier se faisait jour. Ici à Grenoble, mais il s'agit là d'une agglomération jouant encore dans la cour des enfants sur le plan tarifaire à comparer de cités beaucoup moins accessibles à l'instar de Paris, Nice, Annecy, Aix, Lyon, Bordeaux, Chamonix, Montpellier, ...

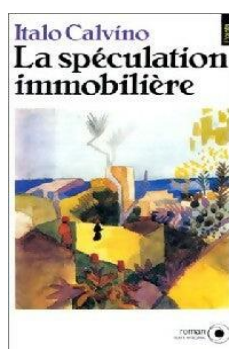


Dans le centre-ville de la cité des Alpes, il n'est pas rare de constater qu'un appartement accessible à 100.000 euros en 1995 se valorise de nos jours à quelques 300.000 euros, sinon plus. Un box de garage à 8.000 euros en 1995 à 30.000 euros de nos jours sinon plus, une maison sur le plateau du Vercors à 150.000 euros en 1995 à 500.000 e de nos jours sinon plus, etc. Il s'agit de hausses souvent enregistrées sur la période 1995-2023 entre 200 et 400% d'augmentation (euros courant).

Est-ce là le cas concernant la progression d'un salaire moyen d'un ouvrier, d'un technicien ou d'un ingénieur/manager œuvrant dans cette même ville ? La réponse est connue : non, loin de là.

A l'échelle nationale, les prix de l'immobilier ont particulièrement étaient à la hausse durant la décennie 1997-2007 avec une croissance de 142% d'après les statistiques du prix du logement à l'échelle nationale (selon l'étude de J. Friggit) et de 195% à Paris (étude BNP-Paribas 2018). Selon les villes et les emplacements, de forts écarts types demeurent toutefois. Cette tendance soutenue à la hausse sur longue période est constatée dans la plupart des nations, hormis au Japon et en Allemagne où elle s'affiche moins significative.

Comme nous le rappelle Italo Calvino avec l'humour de sa plume, le fait n'est pas nouveau, mais il est particulièrement à l'œuvre depuis ces dernières décennies.



Plongeon dans les arcanes de la spéculation immobilière prévalant sur la riviera italienne des années 1950 dans la grâce et la drôlerie d'I. Calvino.

Aidés des modèles de la FinTech, les opérateurs en salle des marchés, les traders, les brokers et autres gestionnaires de patrimoines œuvrent ici en chef d'orchestre pour savoir où arbitrer et où spéculer sur ces deux sphères de profits : VMP ou marché de l'immobilier ? Les deux bien

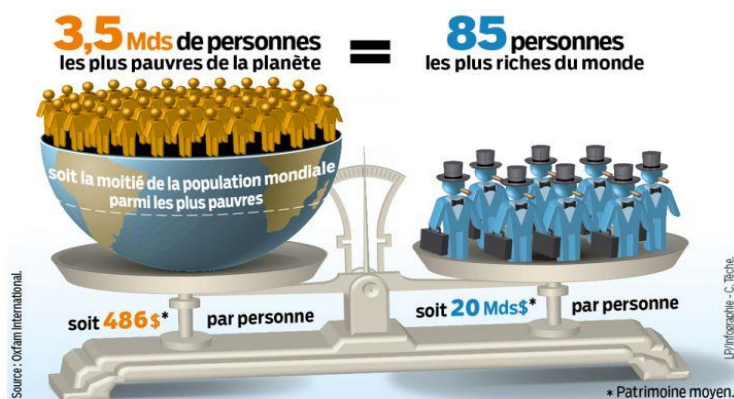
évidemment, et cela dans une optique de diversification des risques<sup>10</sup> pour les détenteurs de capitaux.



Entre les VPM et l'immobilier existe la pierre-papier.  
Des investissements titrisés portant sur le foncier.

Bien sûr, tous ne seront pas toujours gagnants dans ces placements car le jeu est parfois à somme nulle, tel un cours en bourse erratique d'une action ou d'un autre titre financier. Cela se traduit par des plus-values ... ou des moins-values pour les moins bien informés, les moins chanceux et/ou les moins formés sur le fonctionnement de ces marchés.

Depuis quarante ans, cette question du divorce et fracture croissante entre une économie réelle et une économie financiarisée conduit à un accroissement des inégalités entre les individus. Le bilan en est vertigineux même s'il nous faut garder un esprit critique sur les méthodologies retenues quant à la mesure des indicateurs de dispersion.



Source : Oxfam International

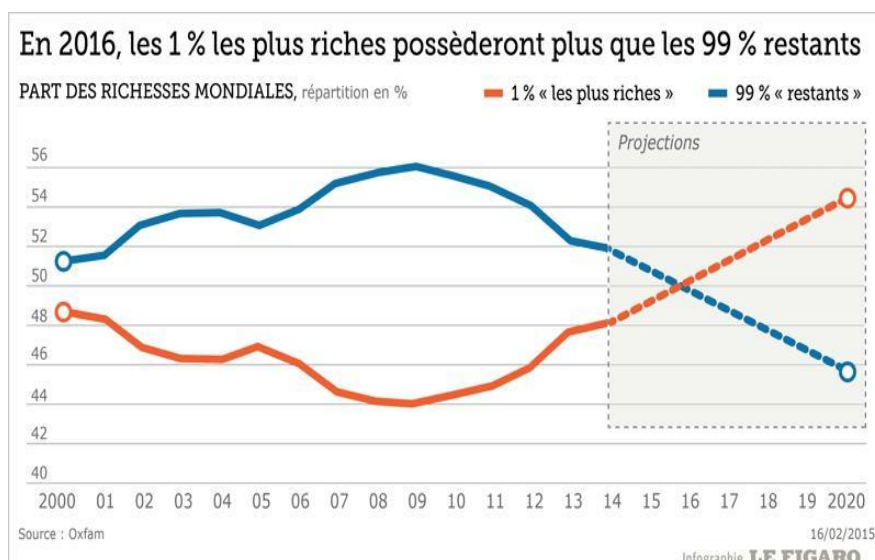
Gardons toutefois esprit critique sur les chiffres

La méthodologie retenue n'est pas exempte de biais<sup>11</sup>. Mais cela ne peut démentir une tendance de fond : de très fortes inégalités de répartition entre les individus sont constatées. Où sont donc les effets de ruissellement des richesses chers à la théorie néo-libérale et qui devraient œuvrer au profit du plus grand nombre ?

<sup>10</sup> Par ailleurs, le marché financier offre également la possibilité d'introduire des investissements dans du foncier dans les portefeuilles à travers les émissions de titres dit de la « Pierre papier » (achat de m2 de logement locatif géré en indirect pour des étudiants, personnes en résidence médicalisée, etc. par des sociétés spécialisées. La détention consiste alors à prendre des parts de la société sans être soumis aux contraintes inhérentes à la gestion d'un bien immobilier).

<sup>11</sup> Par exemple la richesse est calculée sur la base de l'actif net de l'individu, c'est-à-dire de son patrimoine moins ses dettes. Une personne « riche » mais qui a souscrit des endettements pour placer cela par exemple sur un marché financier ou immobilier en vue de revenus futurs se verra ainsi considéré comme un habitant pauvre selon Oxfam.

## Répartition des richesses à l'échelle mondiale



Source : Oxfam (repris par *Le Figaro infographie*)

D'après Oxfam, les 26 plus riches habitants de la planète gagnent en 2018 plus que les 50% de la population mondiale les plus pauvres, soit 3,8 milliards d'individus. La donnée est sans doute fragile toutefois car cela dépend des actifs comptabilisés dans le patrimoine mondial : y-a-t-il ou non prise en compte des parts d'entreprises non cotées, du patrimoine immobilier, des obligations, etc. Selon T. Piketty dans son ouvrage « *Le capital au XXI<sup>e</sup> siècle* » qui adopte une méthodologie sans doute plus proche de la réalité, la moitié la plus pauvre de la planète détiendrait ~5% du patrimoine mondial.

Selon toujours la même source Oxfam, entre 2008 et 2018, le nombre de milliardaires dans le monde a doublé. Ou encore plus récemment, les milliardaires ont connu une augmentation de 12% de leur fortune en 1 an, alors que les 50% les plus pauvres de la population mondiale ont enregistré une baisse de 11% de leurs richesses.

Cela signifie-t-il également une baisse de la richesse globale de la population mondiale sur longue période ? Une crise mondiale de la classe moyenne ?

Choisissez une nation de votre choix, identifiez les indicateurs pertinents et quantifiez afin d'argumenter votre réponse.

Par ailleurs, 80% de la population mondiale se partagent seulement 5.5% des richesses mondiales<sup>12</sup>. Notre monde apparaît ainsi profondément inégal et cela en croissance significative depuis la décennie 1980.

Cela se cristallise sans surprise en de nombreux débats : pensons par exemple en France à la question du financement du régime des retraites qui plonge à partir de 2023 les salariés dans un horizons de travail s'éloignant de plus en plus alors même que la somme manquante (15 à 20 milliards d'euros) pour parvenir à l'équilibre pourrait très bien provenir d'une réforme fiscale plus équitable.

Et cela ne représente par ailleurs qu'une goutte d'eau par rapport aux capitalisations boursières quotidiennes, qui pour ces dernières, loin d'un marché efficient sont le plus souvent déconnectées de toute rationalité en économie réelle, sans même parler d'économie sociale.

<sup>12</sup> Cela dépend toutefois de la méthodologie retenue et concernant les conclusions à retenir, T. Piketty se montrera plus nuancé. Selon lui, dans ce rapport OXFAM 2015 « *Si on enlève les 1% des plus riches et les 20% « moins riches », il ne reste que 5,5% des richesses à partager entre 80% de la population. En d'autres termes, la majorité actuelle du monde doit se contenter des miettes. Derrière des chiffres impressionnants, ceci peut se caractériser dans les faits soit par un manque d'accès à des ressources, soit par la misère, la maladie, la famine ou la mort.* ». Rappelons que ce rapport de l'ONG est consultable en ligne. Il est une source majeure sur les questions d'évolution des inégalités dans le monde, et reste construit sur le plan méthodologique sur la base de données fournies par le Crédit Suisse.

Par ailleurs, pour les retraites, bien des pistes sont possibles par la voie d'un principe d'endettement perpétuel sur ce type de déficit qui reste mineur par rapport au financement global des régimes de retraite.

Arrêtons-nous un instant sur cette question pour éclairer les rapports entretenus entre le capital et le travail.

\* \* \*

-2-

## *Petit exercice appliqué au projet de réforme des retraites en France*



### 2.1. Quelques données clés dossier

En particulier face à un problème complexe, toujours commencer par l'identification des données centrales. Quelques tableaux statistiques, schémas et cartographies suffisent généralement à cela.

Le budget consacré aux pensions de retraite s'élève en France à environ 330 milliards d'euros annuels, soit environ 40% de l'ensemble des prestations sociales. C'est le plus important budget de la protection sociale, ici orienté pour gérer le risque vieillesse et survie de la population<sup>13</sup>.

Il s'agit là d'une donnée de comptabilité nationale donc majeure mais aussi, et ne pas l'oublier, un acquis central de la politique de protection sociale ayant optée pour un système par répartition<sup>14</sup> et non pas par capitalisation<sup>15</sup> comme dans de nombreux pays à gouvernance néo-libérale.

En France, 17 millions de retraités sont concernés par ce dispositif de retraite, avec une croissance de 200.000 nouveaux retraités chaque année au regard de la pyramide des âges.

Par ailleurs, en tendance le nombre d'actifs par retraité diminue. Alors qu'il y a environ 1,7 actifs par retraité en 2023, ce ratio devrait chuter à 1,2 en 2050 selon les statistiques de Bercy, d'où l'accroissement des déséquilibres financiers en projections 2025-2050. Une des voies de solutions est alors de proposer un allongement de la date légale de départ, à l'instar de la plupart de nos voisins européens gravitant en moyenne autour de 65 ans.

---

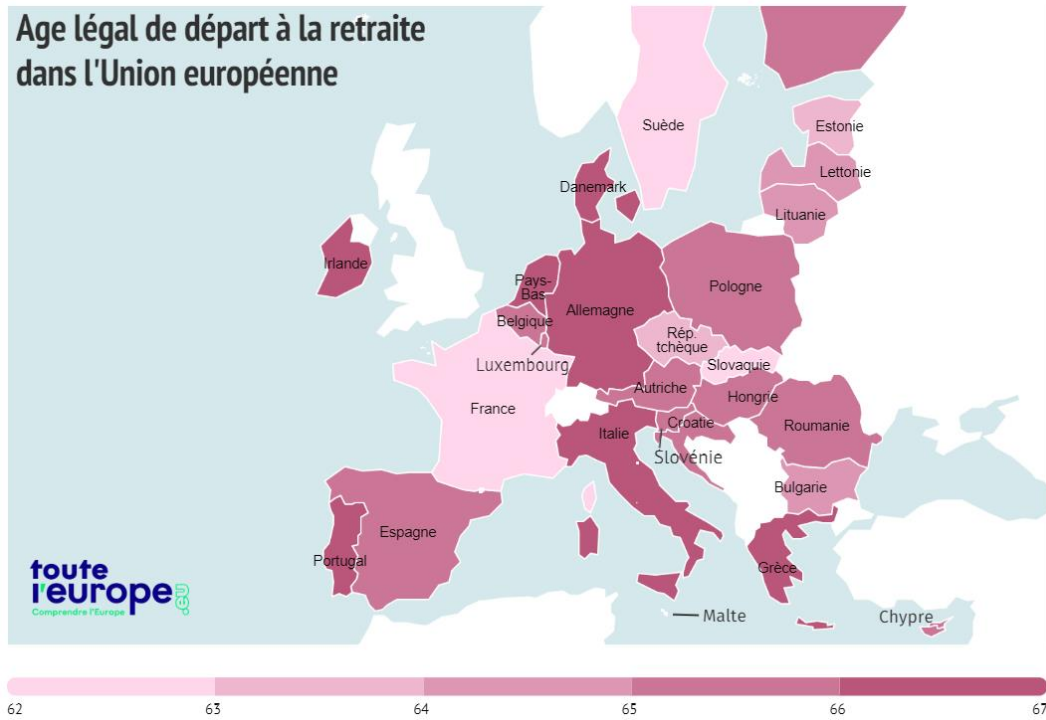
<sup>13</sup> L'essentiel de ce budget -entre 90 et 95% annuellement- est dédié au paiement des pensions de retraite.

<sup>14</sup> Un système de retraite par répartition est construit sur une solidarité intergénérationnelle. La population active paye à travers ses cotisations sociales de l'assurance vieillesse les retraites de la population sortie de la classe active.

<sup>15</sup> Un système par capitalisation repose sur une épargne versée par un actif durant sa vie en vue de préparer sa retraite. Cette épargne est placée sur différents supports financiers ou immobiliers. Les sommes accumulées seront au final reversées à l'épargnant soit sous une forme de capital ou de rente viagère.

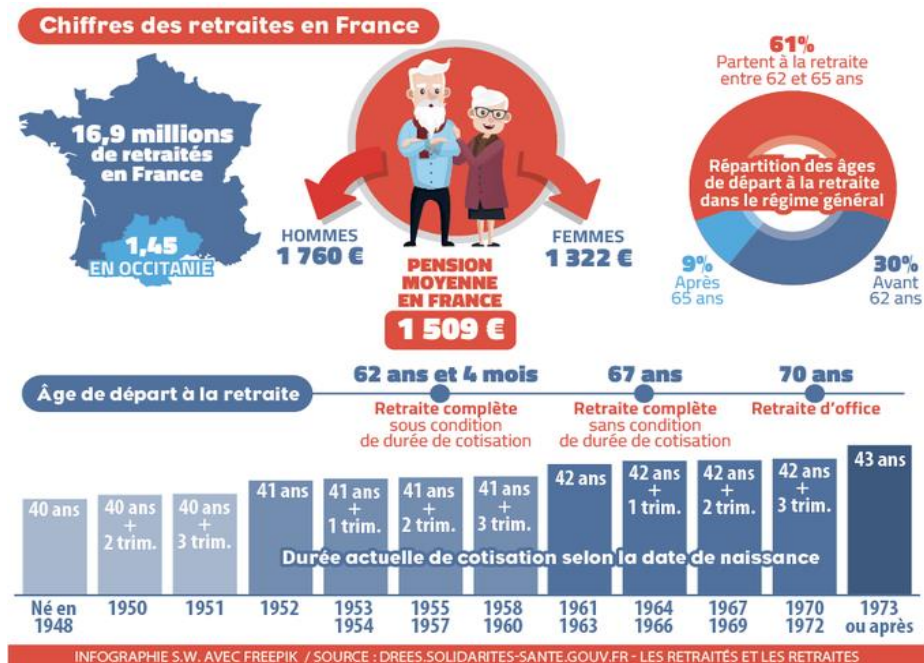
Notons que les deux systèmes par répartition et par capitalisation sont souvent poreux. En France, un actif peut ainsi se constituer de manière complémentaire une retraite par capitalisation. De nombreux organismes à l'instar d'AG2R La mondiale proposent cette constitution de retraite par capitalisation.





Source : Missoc<sup>16</sup>, 2022.

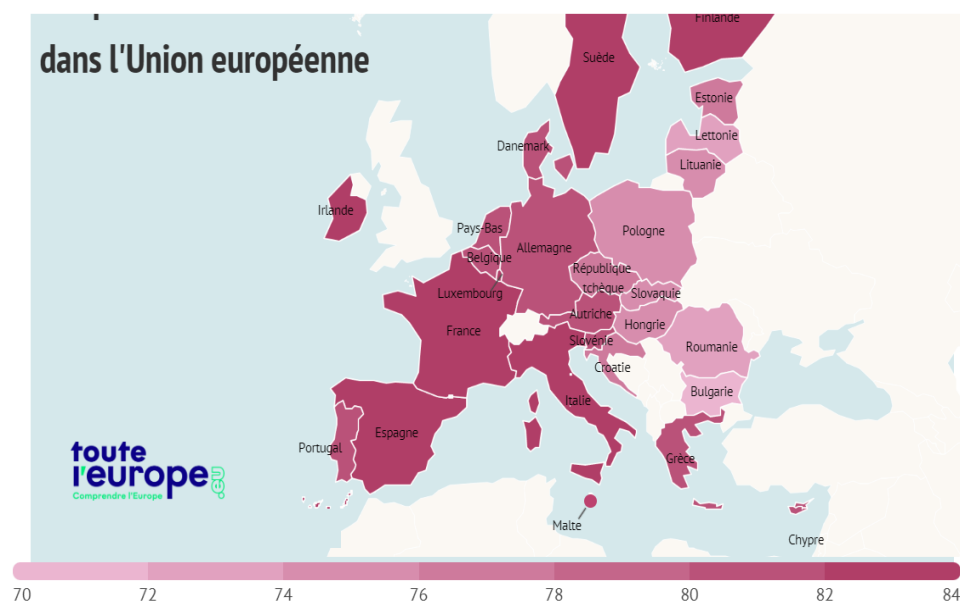
En France, nous en sommes en 2023 bien en-deçà, avec un âge moyen légal de 62 ans et 4 mois.



Source : DRESS (2022)

<sup>16</sup> MISSOC Système d'Information Mutuelle sur la Protection Sociale (rapport juillet 2022)

Cette question doit aussi se comprendre au regard d'une espérance de vie s'allongeant tendancielle­ment depuis de nombreuses décennies. Non sans fondement, c'est là l'un des arguments notamment avancés par Matignon. Plus largement, en Europe, la cartographie se dessine ainsi.



Source : Eurostat (2022)

«Espérance de vie à la naissance dans les Etats-membres de l'UE en 2021 ».

En France, cette espérance en 2021 est de 82,5 ans.

Dans l'UE, le meilleur élève est l'Espagne (83,3) et le moins élevé la Lituanie et Hongrie (74,5 ans)

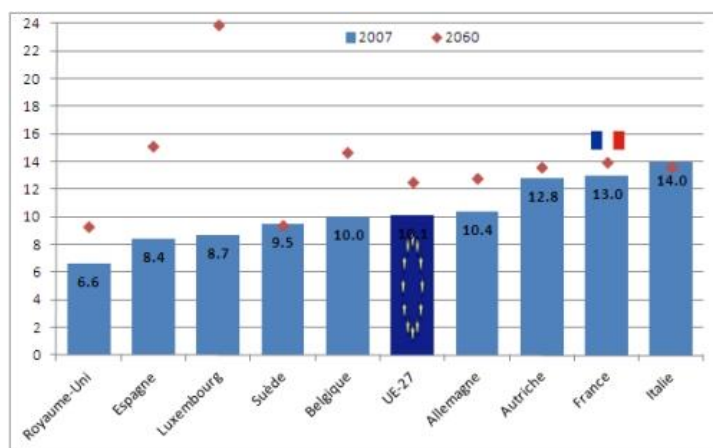
En France, concernant le budget alloué au dossier des retraites, sur ses 330 milliards d'euros -soit environ 14 % du PIB de nos jours-, 270 milliards sont financés par les cotisations, le reste provenant d'un système fiscal et notamment par la CSG<sup>17</sup>.

En comparaison européenne, le système français se situe sur la moyenne supérieure des dépenses, mais non pas tel un point aberrant dans la population statistique.

<sup>17</sup> La CSG est un impôt créée en 1991 afin de participer au remboursement de la dette sociale. On parle de RDS. Cette contribution sociale généralisée s'effectue par un prélèvement sur les revenus d'activités, et notamment sur les salaires. Face aux distorsions existantes entre les facteurs capital et travail, il ne serait sans doute guère opportun d'accroître cette pression de nos jours par la CSG au taux normal déjà significatif (8,3%), mais plutôt par une fiscalité reposant davantage sur une taxation du capital afin de parvenir à l'équilibre du budget des retraites.



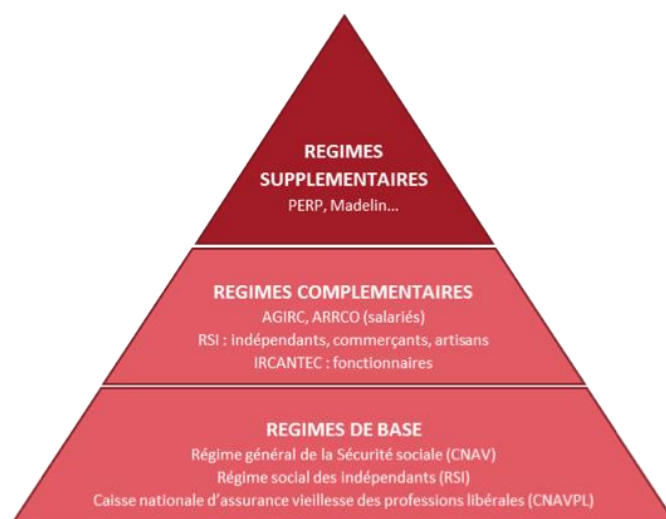
### Dépense publique de retraite en pourcentage de PIB Projection 2060



Source : Eurostat

Il manque ainsi bon an - mal an entre 15 et 20 milliards d’euros en consolidé, avec certes des différences sensibles entre les quarante caisses de régimes de retraite<sup>18</sup>. Au final, le delta témoigne d’un dossier qui n’a rien d’ingérable afin de parvenir à un équilibre, et plusieurs voies comme nous allons le voir sont possibles : une hausse de certains segments de la fiscalité portant sur le capital, une augmentation des cotisations sociales sur certains périmètres d’activités, une augmentation du taux d’emplois de la population, repenser le dispositif des dépenses entre les régimes de retraite même si en réalité le problème n’est pas celui de la croissance des dépenses mais celui de la baisse des recettes.

Au final, un delta d’environ 5-7 % des allocations manque donc au niveau du financement afin de parvenir à l’équilibre de l’ensemble du dispositif, une donnée déficitaire en croissance certes sur longue période, mais qui reste d’un montant d’une métrique témoignant de rien de dramatique.



Un affichage pyramidale simple des régimes existants mais cachant en réalité une véritable jungle de régimes de retraite plus ou moins équitables prévalant entre les salariés.

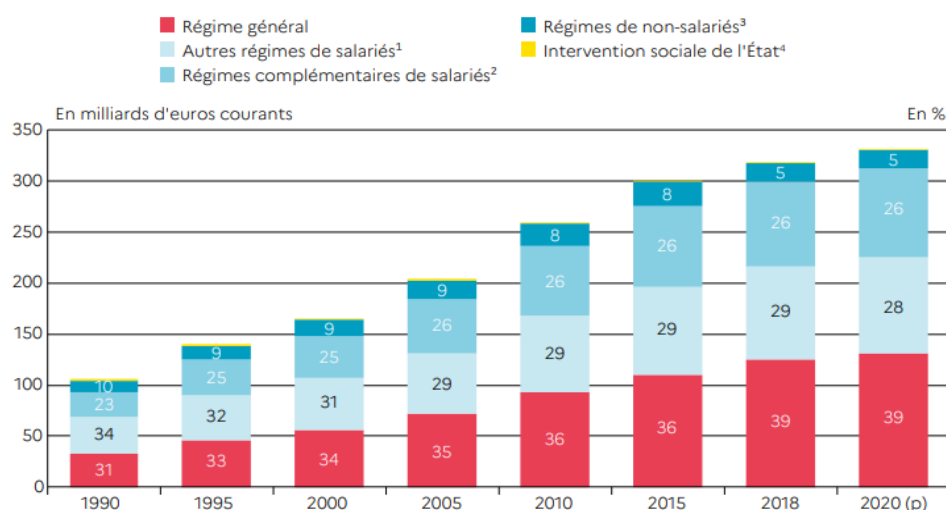
<sup>18</sup> Concernant la disparité des régimes, la caisse complémentaire Agirc-Arrco du privé dispose par exemple de significatives réserves financières, alors que la caisse primaire de la sécurité sociale -le régime de base- est structurellement déficitaire.



Afin de tendre vers un système plus simple et équilibré entre les personnes, la mise en place d'un régime universel est une proposition souvent mise sur la table des groupes de travail des partenaires sociaux et sectoriels.

Cette volonté de réforme par les différents gouvernements n'est sans doute pas sans cohérence. Depuis 1990, ces projets de réforme se multiplient ainsi mais sans véritables avancées notables vers un système plus universel et équitable<sup>19</sup>.

### Répartition des pensions de retraites par régime verseur



1. MSA salariés, CNRACL, CRPRATP, CPRPSNCF, etc., y compris régimes directs d'employeurs (notamment les agents de l'État).

2. Agirc-Arrco, Ircantec, etc.

3. MSA non-salariés, CNAVPL, CNBF, SSI jusqu'en 2017, etc.

4. Dans cet agrégat est repris uniquement le régime d'intervention sociale de l'État, qui verse notamment les retraites du combattant et les pensions militaires d'invalidité versées aux ayants droit.

**Note** > À partir de 2018, le régime général prend en compte la fusion entre la CNAV et la SSI, ce qui provoque une baisse de la part des dépenses versées par les régimes de non-salariés (-2,3 points entre 2017 et 2018) et une hausse symétrique de la part versée par le régime général.

**Champ** > Régimes légalement obligatoires français.

**Source** > DREES, CPS, données semi-définitives pour 2019 et provisoires pour 2020.

Source : DRESS « *Les retraités et les retraites* », 2020.

<sup>19</sup> Suite à un projet de loi sur la réforme des retraites, en 2022 les nouveaux venus sur le marché du travail auraient dû être soumis à un régime universel de retraite. Cette réforme a toutefois été repoussée suite à la crise Covid en 2020. Non sans pertinence, cette question d'un système universel de retraite donne lieu à de nombreux débats et rapports. Le lecteur peut en la question se reporter à la très claire et synthétique note d'André Masson et Vincent Touzé « *Système universel de retraite : une réforme à l'arrêt définitif ?* » ENS, Ressources en sciences économiques et sociales, décembre 2022 (disponible en ligne).

De même, l'idée d'un compte individuel par point et financé par un système par répartition est présenté dans le travail d'A. Bozio et de T. Piketty (Bozio A. et Piketty T., *Pour un nouveau système de retraite. Des comptes individuels de cotisations financés par répartition*, Éditions Rue d'Ulm, Paris, 2008). Ces approches s'inscrivent dans une volonté d'un système plus simple et juste entre les personnes tout en conservant le principe de la solidarité intergénérationnelle d'une retraite par répartition.

Il nous faut garder ces ordres de grandeurs comptables à l'esprit afin de pouvoir aborder sereinement la question et voir quelles solutions pourraient être déployées pour parvenir à un équilibre sur la longue durée. C'est là l'objet du paragraphe suivant.

## 2.2. Financement du budget : quelles solutions possibles ?

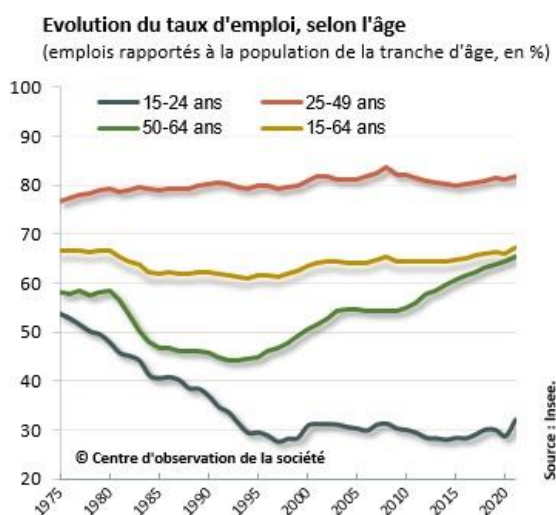
Hypothèse : des leviers existent pour l'atteinte d'un équilibre autre que le seul recul de l'âge légal de départ.

De nombreux leviers semblent en effet ouverts sans nécessairement allonger le nombre de trimestres ou d'années de cotisation pour les salariés. Là est l'hypothèse formulée.

Les conséquences d'un allongement de l'âge légal de départ à 64 ans voulu par le gouvernement d'E. Borne masque en effet trois questions centrales, le tout dans un contexte de tensions croissantes entre la rémunération du travail et du capital au sein de nos modèles économiques.

-Première question : celle d'une difficulté majeure pour les 55 ans et + à trouver un emploi durant leur fin de carrière. Cela serait dorénavant inscrit sur une période d'environ 10 ans (sinon plus demain). Or, comme le mentionne en interne les services de RH des entreprises, après 45 ans un individu est considéré comme un sénior, et après 55 ans le plus souvent comme un salarié moins productif et coûteux pour la structure. Son départ serait aussi le bienvenu. Cela se retrouve confirmé dans le secteur privé (plus faible taux d'emploi des séniors, notamment dans la tranche d'âge 60-62 ans) bien que la fonction soit de manière consolidée et sur la tranche 50-64 ans en croissance soutenue sur longue période.

Plutôt que de penser à un rallongement de la durée de l'âge légal, il conviendrait donc d'abord de tenter d'augmenter le taux d'emploi en particulier du secteur privé dans la classe d'âge 60-62 ans<sup>20</sup>.



Source : Insee (2022)

<sup>20</sup> Cette question est bien sûr plus complexe et nécessite d'être discriminée en fonction des catégories d'emplois et des secteurs. De nombreux domaines sont en forte progression du taux d'emploi ces dernières années. En données consolidées, en 2021 56% des personnes de 55 à 64 ans sont toutefois catégorisés sans emploi au regard d'une des dernières études de la DARES sur la question, même si ce taux d'emploi reste très élevé tendanciellement. Cf. Makzoum, S., « *Les séniors sur le marché du travail en 2021* », Dares Analyse, janvier 2023.

-D'autre part -et non sans lien avec cette première remarque- cela conduirait à une précarité croissante du travail pour ces séniors++ dont l'âge de départ se voit reculé progressivement<sup>21</sup> (64 ans, puis demain 67 ans ? etc.). Il leur faudrait pourtant trouver un emploi afin de comptabiliser les trimestres requis, mais où ?

Une précarité de type régulation du marché du travail à l'anglo-saxonne pourrait ainsi s'imposer à marche forcée. A 65 ou +, des caissiers œuvrant dans des chaînes de distribution à la Lidl, Starbucks ou Amazon ? « A l'américaine », là est un scénario possible. Il n'est pas certain toutefois que ces types d'emplois en pis-aller fonctionneraient car les juniors -et non pas les séniors- continueront d'être privilégiés par les RH de ces structures.

De même, une question reste toujours posée : celle de la non prise en compte des activités invisibles et notamment domestiques permettant toutefois de faire fonctionner nos sociétés.



-Enfin, la question de la pénibilité reste au cœur du sujet mais demeure en l'état bien peu prise en compte dans les dossiers présents sur les bureaux des cabinets ministériels et de Matignon. Pour un travailleur, il serait pourtant bien d'avoir accès à une retraite avant l'âge de l'arthrite, ou sinon de l'Ehpad<sup>22</sup>. La pénibilité, la charge mentale et physique devraient ainsi être au centre des débats.

Selon les études relatives au vieillissement, des dégradations de la santé sont enregistrées entre 54 et 64 ans en France (hypertension artérielle, prédiabétique, surpoids, stress, ...). A partir de 62 ans, une médicalisation chronique est souvent mise en place dans l'Hexagone bien que ce fait soit soumis à de fortes variabilités selon les facteurs sociaux, de sexe, de pénibilité du travail et du lieu de vie<sup>23</sup>. Selon les données Eurostat, l'espérance de vie en bonne santé était en 2020 établie en France à 64 ans. En d'autres termes, la réforme de la retraite présentée par le gouvernement propose de repousser l'âge légale de départ au moment où l'espérance de vie en bonne santé est terminée<sup>24</sup>.

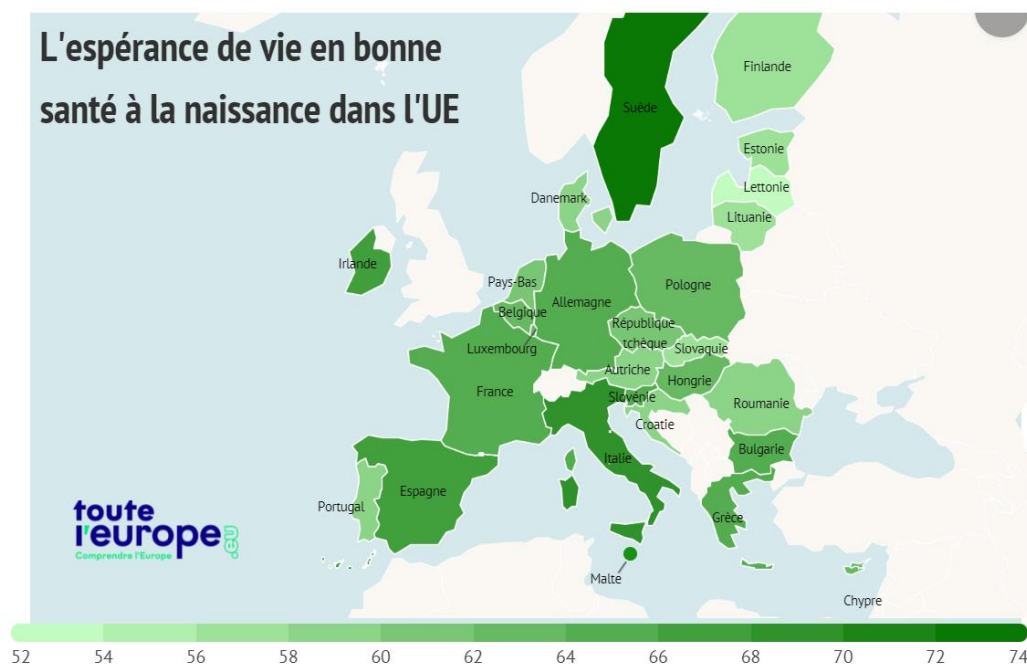
---

<sup>21</sup> Pour une analyse de la question, le lecteur peut se reporter au chapitre : « *Marché du travail et politique de l'emploi en France* » in Boissin, O., « *Comprendre l'économie contemporaine* », Ed. Campus Ouvert, 2022.

<sup>22</sup> Cette question témoigne bien évidemment de très fortes variabilités selon les situations. En consolidé, de nombreuses études témoignent même que l'acte de travailler contribue plutôt à une bonne santé des individus, y compris chez les séniors proches de l'âge de la retraite. Cf. « Heard, Mélanie « *Séniors : le travail c'est la santé ?* » Terra Nova, 2023.

<sup>23</sup> Le lecteur peut se reporter à l'article de C. Scodellaro in « *Retraite et Société* », 2014 / 1 n°67 (pp19-41) : « *la santé perçue aux âges élevés : des critères médicaux aux évaluations pratiques* » (article disponible sur Cairn).

<sup>24</sup> Là aussi, cette question est bien évidemment soumise à de fortes variabilités selon les antécédents médicaux, le sexe, les secteurs d'activités, etc. Il s'agit d'une moyenne arithmétique.



Source : Eurostat (2022)

«Espérance de vie en bonne santé à la naissance dans les Etats-membres de l'UE en 2020 ». Une statistique soumise à une forte variabilité selon les individus et les secteurs d'activités concernés.



Source : DRESS (2021)

L'ensemble de ce débat complexe se cristallise pourtant pour la seule recherche d'une quinzaine de milliards d'euros de déficit, c'est-à-dire un montant dérisoire en comparaison de la capitalisation boursière des 40 plus grandes sociétés cotées à la bourse de Paris pour ne retenir ici qu'un exemple parmi d'autres du divorce existant entre les facteurs capital et travail.

Trouver des pistes afin d'assurer la jonction entre les dépenses de retraite et leur financement s'impose donc, mais si possible sur un registre autre que celui d'un rallongement de la date légale de départ. Et bonne nouvelle, sur cette métrique des 15-20 milliards manquants, de nombreux leviers sont présents et devraient conduire le gouvernement d'E. Borne à repenser d'autres dispositifs générateurs de ressources financières.



## Esquisse de pistes de solutions

### **-Commencer par repenser la nature du rapport existant entre le capital et le travail.**

Plutôt que d'introduire de nouvelles tensions au sein d'une population de travailleurs souvent mis à mal par des conditions de vie pas toujours aisées en cette décennie 2020, une réflexion sur la fiscalité des plus hauts patrimoines devrait en premier lieu s'imposer tant du côté des individus que des sociétés.

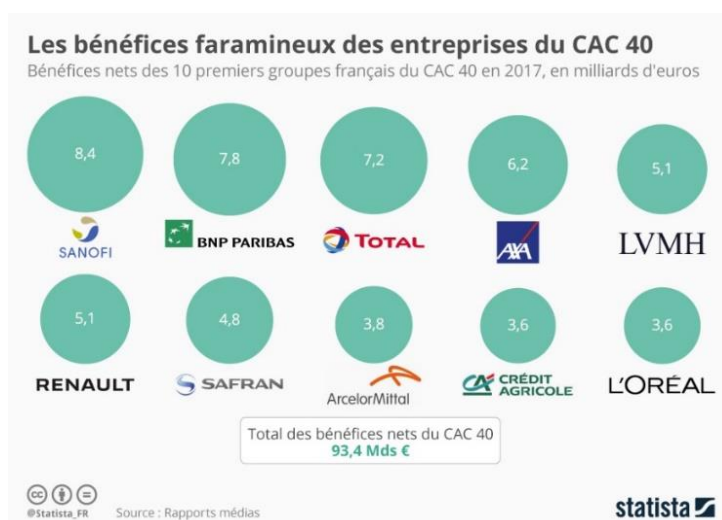
Un rehaussement du taux marginal d'imposition sur les 5% des plus hauts revenus (et notamment des 1% et des 0,1%) des plus riches ne serait sans doute pas dénué de sens. Pourtant, là aussi, ce dossier ne figure pas sur la table du gouvernement.

Une première voie est ainsi celle d'une taxe des surprofits des sociétés anonymes à l'image du groupe Total Energies qui accumule en une seule année 2022 un bénéfice opérationnel de plus de 36 milliards d'euros. Ce type de donnée comptable peut conduire à quelques questionnements car à qui sont destinés ces bénéfices de tels groupes structurellement fortement excédentaires ?

La réponse est aisée : principalement en versement de dividendes aux actionnaires venant gonfler des portefeuilles de structures financières concentrant le plus souvent de très hauts volumes de capitaux (et sans fournir le moindre travail par ailleurs en termes de contribution à la réalisation de la valeur ajoutée de ces S.A.). Pensons en particulier aux fonds privés qui occupent une place substantielle dans la composition du capital des plus grandes sociétés de la place parisienne : Black Rock, KKR, Venture capital, Bridgewater Associates, Carlyle Group et autres Private Equity pour ne citer qu'eux.

En France, plusieurs grands ténors du CAC 40 sont clairement dans cette situation : de très généreuses politiques de dividendes conjointement à de forts taux de profit sont présents : pensons par exemple à des S.A. comme LVMH, BNP-Paris, Société Générale, Airbus, Axa, Crédit Agricole, Sanofi, l'Oréal, ... ou encore Total Energie comme précédemment noté. Et cela ne date pas d'aujourd'hui. Ici une statistique de 2017, mais l'année 2022 ne dément pas non plus : le CAC 40 génère de très hauts niveaux de bénéfices pour l'essentiel des entreprises cotées.





En 2022, environ 80 milliards d'euros de dividende pour le seul CAC 40. En amont du traitement comptable, une fraction de ces dividendes ne pourrait-elle pas être affectée à une augmentation des cotisations patronales ? Sans forcément être un adepte des revendications syndicales à la « SUD », cette question centrale ne peut-être balayée d'un revers de main.

Quant aux individus bénéficiant de très hauts revenus, il nous suffit là aussi de rester dans le même giron à l'instar de Total Energies. En tant que PDG de ce groupe, monsieur P. Pouyanné dans une leçon où l'indécence touche à son paroxysme ose ainsi exprimer aux français en 2023 qu'il faut approuver la réforme des retraites proposée par le gouvernement car il n'y a pas d'autres solutions que celle d'augmenter le nombre d'annuité de cotisation pour financer les régimes.

Puis, dans ce même contexte socio-économique, ce monsieur décide quelques mois auparavant d'augmenter sa rémunération de 52%, soit plus de 500.000 euros mensuels hors stock-options et autres émoluments. Monsieur Pouyanné s'estime ainsi être l'équivalent à un travail fourni par 300 salariés, sinon 400 ou 500 si l'on rajoute à sa rémunération de base ses dotations financières annexes. Tout cela témoigne d'un comportement guère soutenable pour tout travailleur, pour ne pas dire socialement scandaleux.

### Réforme des retraites 2023

Selon monsieur P. Pouyanné, PDG du groupe Total, afin de financer le régime des retraites il n'existe pas d'autres solutions pour les salariés que d'allonger le nombre de trimestres de cotisation.



Pourtant si, il existe d'autres solutions : en commençant par taxer les super profits et les supers revenus. Certes, selon les opposants à cette dernière mesure, cela conduirait à déstructurer le marché de la rémunération des hauts dirigeants et à leur fuite possible à l'étranger. Mais les talents manquent-ils tant dans l'Hexagone pour prendre le relais sur ces postes de direction ? Sans doute pas.

Par ailleurs, pour certains groupes à l'instar de Total Energies, cela pourrait permettre d'amorcer le virage stratégique nécessaire au profit d'une réelle prise en compte de l'environnement au profit d'une sortie du fossile.

Il existe ainsi de premiers leviers fiscaux à actionner pour financer les régimes de retraite autre que celui de l'allongement de la durée légale des cotisations ; en commençant donc par interdire les niveaux déraisonnés de rémunérations dans les hautes sphères du business . Cette mesure peut se mettre en place soit autoritairement en bornant légalement des maximums de rémunération (par exemple un multiplicatif de x 40 et non pas de x 400 par rapport au SMIC tel que nous l'enregistrons aujourd'hui au niveau du CAC 40<sup>25</sup>), soit de manière plus flexible en relevant les taux marginaux de la fiscalité sur les revenus (tel que l'avait décidé en son temps le président américain F. Roosevelt).

Ici, une fiscalité notamment ciblée sur les revenus du premier pourcentage des plus aisés, et des 0,1% à l'instar des M. Jadot (BNP-Paribas), C. Ghosn (ex Renault-Nissan), P. Hudson (Sanofi) B. Arnault (LVMH), L. de Méo (Renault), F. Ouéda (Société Générale), C. Tavares (Stellantis), A. de Puyfontaine (Vivendi), O. Roussat (Bouygues), A. Bompard (Carrefour) ou autre P. Pouyanné (Total Energies) pour ne retenir ici que quelques images d'Epinal des temps passés ou présents de notre CAC 40 ne serait pas dénué de sens.

En 2021, la rémunération moyenne des dirigeants du CAC 40 est de 8,7 millions d'euros, c'est-à-dire un multiplicatif hypertrophié de 453 Smic ; est-ce là une donnée recevable ? Dans les années 1980, à titre comparatif ce même salaire moyen des dirigeants du CAC 40 tournait sur un multiplicatif près de dix fois inférieur.

Ce serait par ailleurs ici jouer d'une pierre deux coup car cela réduirait dans le même temps symboliquement une fracture sociale non soutenable quant à la répartition des richesses entre les individus.

Bien sûr, cela ne serait pas suffisant sur le plan de l'équilibre comptable à atteindre. A l'instar de l'instauration de l'ISF<sup>26</sup> en son temps (ce dernier impôt s'affichait certes socialement cohérent lors de sa mise en place mais ne représente toujours de nos jours qu'un très faible montant des recettes globales fiscales pour l'Etat par rapport à l'ensemble des autres sources provenant pour l'essentiel de la TVA et de la CSG<sup>27</sup>), cela ne ferait qu'accroître que bien modestement les recettes du budget des retraites.

---

<sup>25</sup> Pour information, dans des structures de l'Economie Sociale et Solidaire, les multiplicatifs ne sont ni de 40 et encore moins de 400 fois le salaire le plus faible de l'entreprise, mais en général compris entre 3 et 5 fois pour les entreprises sous statut de SCIC et de SCOP. Certes, la taille de ces entreprises est beaucoup plus faible (des TPE et PME) mais n'est-ce pas là un enseignement fort instructif et socialement cohérent ? En termes de données de cadrage, rappelons par ailleurs qu'en France le domaine de l'ESS représente environ 10% de la population active.

Pour une signature majeure sur la question, invitation aux travaux de Daniele Demoustier (notamment son ouvrage « *L'économie sociale et solidaire : s'associer pour entreprendre autrement* » Syros Ed., 2001 qui reste une référence centrale sur la thématique).

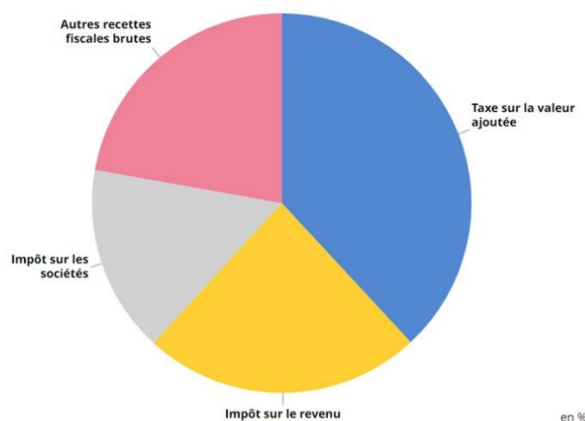
<sup>26</sup> L'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) va être renommé et redéfini en 2018 en IFI, l'Impôt sur la Fortune Immobilière. Tout en conservant un barème et un taux de taxation identique à l'ISF, l'IFI repose sur une assiette fiscale plus réduite. Il génère environ 5 milliards d'euros à l'Etat, c'est-à-dire un très faible montant à comparer des 320 MM d'euros des recettes fiscales nettes perçue en 2022.

<sup>27</sup> Impôt prélevé sur l'ensemble des revenus des résidents en France et qui se trouve reversé à la CNAM et CNAF. Bon an - mal an, il représente environ 120 MM d'euros comparativement aux 80 MM d'euros issus de l'impôt sur le revenu. La destination de cet impôt est principalement effectué au profit de la branche Maladie de la CNAM. Notons que cet impôt n'entraîne pas par ailleurs de hausse des cotisations sociales patronales. C'est là un de ses grands avantages, d'où un recours croissant à ce levier de financement par les différents gouvernements depuis sa création en 1991. De nombreuses limites existent toutefois par rapport à un impôt progressif qu'est l'impôt sur le revenu. Le calcul de la CSG ne prend pas en compte le quotient familial du ménage.



## Données cadres sur les sources de recettes fiscales de Bercy

### Recettes fiscales brutes du budget général en 2021



Source : Insee, Compte de la nation, 2022

Il ne s'agit pas ici d'une statistique relative aux cotisations sociales ou encore au financement des régimes de retraites, mais d'une ventilation macroéconomique des recettes fiscales de l'Etat. Elle nous apprend que la première ressource financière de la nation provient de la TVA. Vient ensuite la CSG et l'impôt sur le revenu. L'impôt sur les sociétés (IS) quant à lui ne représente qu'environ une trentaine de milliards d'euros annuellement collectés, soit environ un dixième des recettes fiscales nettes totales de la nation (330 Mme). La question du taux de l'IS<sup>28</sup> est souvent mis sur le devant de la scène politique, mais son montant collecté n'est pas si important que cela relativement aux impôts sur le revenu et à l'impôt indirect que représente la TVA.

mais d'autres pistes complémentaires sont possibles comme par exemple analyser la pertinence du maintien de certains régimes spéciaux que l'on sait socialement contestables, c'est-à-dire guère équilibrés sur le plan de la justice sociale entre travailleurs et retraités<sup>29</sup>.

### -L'importance de repenser la nature des solidarités intergénérationnelles

Par ailleurs, ne conviendrait-il pas d'accroître les cotisations des retraités qui vont bénéficier d'un niveau élevé de retraite ? Ou encore de plafonner les rémunérations versées à des seuils davantage en cohérence avec une solidarité intergénérationnelle ? En 2050 ou 2060, les jeunes générations contribuant de nos jours à ces financements vont-elles bénéficier de telles conditions apportées à certains de leurs aînés<sup>30</sup> ?

<sup>28</sup> Rappelons qu'en France, son taux est de 25% sur les bénéfices comptables sous condition de la réalisation d'un niveau minimal de bénéfices (42500 euros) et de chiffre d'affaires (supérieur à 10 Me). Dans le cas contraire, la taxation est généralement effectuée au taux de 15%.

<sup>29</sup> Sur cette question, Cf. Hobeika, P., « *Vers une retraite plus juste ? Des inégalités de classe entre retraités* », Savoir Agir, n°58, 2021.

<sup>30</sup> En la question, le lecteur peut se reporter aux séries d'articles publiées sur « *Le Monde* » : « Le nouveau conflit des générations ».

<https://www.lemonde.fr/article-offert/tuctmpwtomop-6162187/le-nouveau-conflit-des-generations>



Face aux défis présents et à venir, un risque majeur de fracture générationnelle est présent alors même qu'une urgence de solidarité entre générations s'impose au regard notamment des transitions à engager et financer<sup>31</sup>.

### **-Augmenter les cotisations sociales ?**

Une autre piste est souvent avancée par les opposants à la réforme : l'annulation de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. On parle de la CVAE, une cotisation catégorisée en contribution territoriale et qui devrait être supprimée en 2024<sup>32</sup>.

Cela pourrait générer près de 8 milliards d'euros annuellement. La voie ici suggérée est celle donc de l'augmentation des cotisations, et en termes de faisabilité c'est là aussi une piste sans doute à ne pas sous-estimer. Certes, cela pourrait générer une complexité additionnelle dans un système fiscal déjà lourd. Les arcanes du système des cotisations sociales sont non seulement complexes, mais également sujettes à de nombreuses discriminations. Il vaut veiller à ne pas surcharger de nombreuses entreprises déjà soumises à de lourds dispositifs de taxations.

#### *« Comment sont calculées les cotisations sociales ? »*

Source : Vie publique / Fiche méthodologique - République Française (2023)

Les cotisations sociales sont des versements, calculés en pourcentage du salaire, qui donnent droit pour le salarié à des prestations sociales en cas, par exemple, de maladie, de chômage ou lorsqu'il fait valoir ses droits à la retraite.

**Ces cotisations sociales sont à la charge de l'employeur**, mais aussi du salarié. Le salaire brut correspond au salaire total avant toute déduction de cotisations obligatoires, et le salaire net, au salaire brut diminué des cotisations ; c'est celui que perçoit effectivement le salarié.

Le montant des cotisations est retenu à la source : il est précompté par l'employeur sur le salaire versé. L'employeur doit verser les deux parts de cotisation (patronale et salariale) à l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf).

**Les cotisations du Régime général de la Sécurité sociale sont calculées à partir de la rémunération des salariés.** Il s'agit, selon l'article L242-1 du Code de la sécurité sociale, de "toutes les sommes versées aux travailleurs en contrepartie ou à l'occasion du travail" (salaires, indemnités, primes, pourboires, avantages en argent et en nature, etc.). Certains éléments de rémunération (ex : frais professionnels) en sont déduits.

<sup>31</sup> Sur ces questions, Cf. M. Miller « *La révolte* », Ed. Seuil 2021. Le travail d'enquête de Marine Miller éclaire une nouvelle tendance (une lame de fond ?) : sur la base d'entretiens menés auprès des 15-25 ans, et notamment des futures élites de la nation, la « génération climat » nourrit de nouvelles ambitions éloignées des pratiques classiques des modèles capitalistes. Indignée, tel un vent de révolte se diffusant au-delà des bancs des écoles et universités. Quant à la question de la retraite, les projections sont davantage à rechercher dans ces classes d'âge dans le mouvement FIRE (Indépendance financière et retraite à 40 ans) et non pas dans la reproduction des modèles du passé.

<sup>32</sup> Trois types d'impôts concernent les entreprises : (i) l'impôt sur les sociétés qui vise une taxation des bénéficiaires, (ii) la contribution économique territoriale avec la CVAE et la cotisation foncière et (iii) la TVA, un impôt indirect et qui une fois consolidé (ce sont les consommateurs finaux qui payent en réalité la TVA) représente comme nous l'avons vu la première source fiscale de la nation.

Ce calcul comporte toutefois :

**\*pour l'ensemble des cotisations** : un plancher correspondant au Smic ou au minimum conventionnel. Cela signifie que le montant des rémunérations à prendre en compte pour le calcul de la cotisation ne peut pas être inférieur au Smic, calculé en fonction du temps effectif de travail ;

**\*pour certaines cotisations** (par exemple, vieillesse) : un plafond fixé par décret chaque année au 1<sup>er</sup> janvier, c'est-à-dire que, au-delà d'un certain montant, la rémunération n'est plus prise en compte. Au titre de l'année 2021, ce plafond a été fixé à 41 136 € annuels.

\* \* \*

La remise en place de la CVAE ne gagnerait aussi à s'effectuer que partiellement non seulement vis à vis des sociétés les plus importantes (ce qui est déjà en partie le cas du fait que la CVAE s'applique en fonction du chiffre d'affaires des sociétés), mais également en la discriminant en fonction des résultats comptables enregistrés<sup>33</sup> afin de ne pas pénaliser des entreprises qui se verraient placées dans des situations délicates, sinon critiques financièrement.

### **-L'important gisement financier issu de la lutte contre les niches fiscales.**

Une lutte contre les niches fiscales (estimées à près de 100 milliards d'euros en 2023) pourrait elle aussi permettre d'abonder en nouvelles ressources. Le dossier est certes politiquement très complexe, mais la fonction du politique dans un pays à gouvernance démocratique n'est-elle pas là aussi pour affronter ces types de combats ?

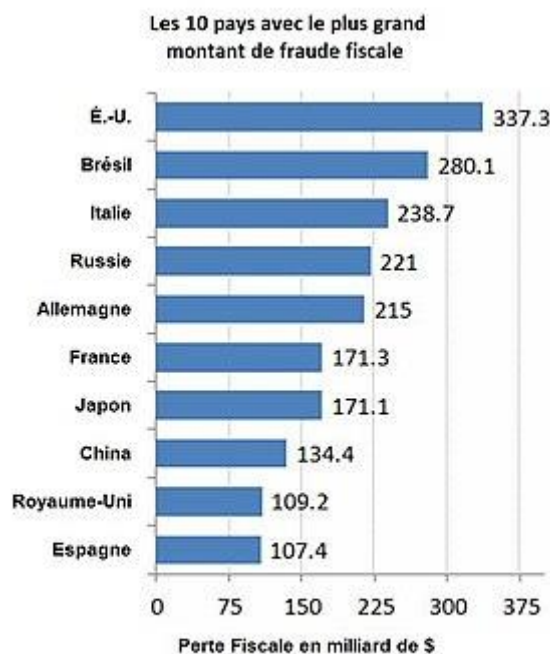
-De même, tenter de réduire les fraudes et évasions fiscales -qui rappelons-le sont estimées entre 100 et 160 milliards d'euros chaque année- pourrait permettre d'allouer de nouvelles ressources dédiées aux régimes des retraites. Sur les 100 à 160 milliards estimés de fraude fiscale, selon les services fiscaux un dixième de ces montant pourraient être assez aisément évité par un renforcement des mesures de contrôle par une meilleure coordination entre les différents services ministériels.

La numérisation croissante des transactions permet notamment cela, et sans engendrer un fort surcoût des contrôles. Le mouvement est déjà en œuvre depuis une décennie, avec une focalisation des contrôles sur des affaires rentables, et le tout avec une baisse des opérations de contrôle. Au final, des redressements fortement en hausse.

Si la politique contre l'évasion fiscale était davantage soutenue, ce serait environ 10% sur les 130 ou 170 milliards d'euros qui pourrait donner lieu à des redressements, c'est-à-dire la grande majorité du solde manquant dans l'équilibre du système des retraites ...

---

<sup>33</sup> Il convient en effet de ne pas surcharger fiscalement les TPE, les PME ni les ETI qui le sont déjà fortement en comparaison de grands groupes qui échappent en partie à la fiscalité par des stratégies d'évasion fiscale ; pensons aux GAFAs notamment œuvrant sur le territoire européen. Mais d'autres groupes nationaux adoptent des stratégies d'évasion parfois guère éloignées.



Source : Richard Murphy 2011.  
« The Cost Of Tax Abuse »

### ***Fraude fiscale : Bercy espère récupérer 14,6 milliards d'euros, un record***

Source : RTL Actualité économique, 23 février 2023

**Le ministre Gabriel Attal s'est félicité des "résultats historiques" obtenus par les services fiscaux l'année passée, avec 1,2 milliard d'euros récupérés en plus par rapport à 2021.**

L'État retrouve son argent. Gabriel Attal se félicite de résultats historiques dans la lutte contre les fraudes. Dans le Parisien, le ministre des Comptes publics a annoncé ce jeudi 23 février que le recouvrement de la fraude fiscale a battu un record avec **14,6 milliards d'euros**, soit près de deux fois le budget du ministère de la Justice. C'est 1,2 milliard d'euros de mieux en 2021 (déjà une année record).

**Tous les types de fraudes relevés sont en augmentation** : les contrôles fiscaux dans les entreprises représentent à eux seuls près de 9 milliards d'euros. Pour le gouvernement, cela ne veut pas forcément dire que les Français fraudent plus. Mais seulement que les techniques sont plus efficaces : **plus d'un contrôle sur deux a été guidé par l'intelligence artificielle.**

Les résultats de la douane sont aussi historiques : le trafic de tabac, c'est 650 tonnes saisies en 2022. Dernier volet, la lutte contre la fraude sociale, celle aux prestations comme la CAF représente 351 millions d'euros de préjudice, soit une augmentation de 14% ; 316 millions d'euros pour la fraude à l'Assurance maladie (44% de hausse). Il y a quelques semaines, une étude de l'Insee estime que la fraude à la TVA, à elle seule, pourrait représenter près de 50 milliards d'euros. **Gabriel Attal promet d'intensifier la lutte avec la présentation d'un nouveau plan d'actions à la fin du premier trimestre.**

-Selon Bercy, la mise en place d'un impôt sur l'ensemble des revenus financiers aligné sur le barème du taux de l'impôt sur le revenu pourrait, quant à lui, générer environ 5 milliards d'euros de nouvelles rentrées fiscales. Non seulement cela est davantage aisé que la lutte contre l'essentiel de

la fraude fiscale, mais permettrait par ailleurs de réduire les déséquilibres existants entre la rentabilité du capital et celle du travail.

De nombreuses pistes sont donc possibles.

\* \* \*

## Conclusion

Comme nous pouvons le voir, pour le gouvernement de multiples leviers sont présents afin de gérer ce sensible dossier du financement des retraites. Le manque à couvrir reste tout à fait gérable au regard des grandeurs en jeu pour l'atteinte d'un équilibre du budget des retraites.

Et au final si le compte n'y était toujours pas, le gouvernement ne pourrait-il pas procéder à une émission d'obligations du Trésor (OAT ou BTN) qui seraient domiciliées en banque centrale sous principe d'un plafonnement d'un pourcentage d'actifs rapporté au bilan ne nuisant par à la dépréciation de la qualité de signature de la Banque de France<sup>34</sup> ? Au regard du faible delta de la somme manquante pour l'obtention d'un équilibre financier, cela n'aurait rien d'alarmant en comparaison d'autres titres de politique monétaire et de refinancement bancaire de second rang prévalant dans l'actif de la banque centrale : des fonds alloués dans des volumes sans commune mesure et qui le plus souvent s'avèrent bien moins justifiables sur le plan de la recherche d'une urgente cohésion sociétale à trouver...

---

<sup>34</sup> Bien qu'en réalité il n'existe pas de limite quant au poids du bilan d'une banque centrale. Afin de financer l'émission de nouveaux titres, il lui suffit d'émettre de nouvelles réserves de manière à assurer le principe de la partie double (c'est-à-dire un équilibre entre le passif et l'actif du bilan). Face à cette possibilité comptable, certaines BCN témoignent ainsi de politiques d'achat massifs de titres conduisant au final à un poids supérieur du bilan de la BCN en comparaison au montant du PIB de leur nation de référence, sans pour autant que cette BCN ni la nation soient dans une situation économique de faillite. Sur longue période, l'économie japonaise est un cas exemplaire en la matière.

## Pistes bibliographiques

### 1-Concernant les questions de la protection sociale et des retraites en France : parmi d'autres, quelques grandes signatures dans l'Hexagone :

Jacques Bichot, Didier Blanchet, Antoine Bozio, Martin Chopard, Christiane Démontées, Yves Dubois, Jean-Paul Delevoye, François-Xavier Devetter, Gael Dupont, Mélanie Heard, Dominique Leclerc, Dominique Méda, Bernard Friot, Hugues de Jovenel Alban Jacquemart, Laurent Jeannau, Arnaud Lechevallier, Louis Meuric, Cécile Higounenc Paul Hobeika, Jean-Yves Juban, Serge Herbillon-Le prince, Romain Guirric, Jean Marie Harribey, Anthony Marino, Antoine Musiedlak, Antoine Rémond, Diane Rousseau, Bruno Palier, Thomas Piketty, Julie Treguier, Clément Rousset, Bastien Urbain, I. Salmon, Henri Sterdyniak, Michel Wieviorka, Christophe Willmann.

Nombreux articles et rapports de ces auteurs sont disponibles en ligne.

Pour une récente revue de la littérature, le lecteur peut se reporter à l'article de Salmon, I., Juban, J.Y., Abord de chatillon, « *Il est temps pour la gestion des âges de prendre sa retraite* », Recherches en Sciences de Gestion, n° 149, 2022.

### 2-Organismes de référence :

-Le Conseil d'orientation des retraites, avec notamment sa publication annuelle, le Rapport du COR. Soulignons notamment le rapport suivant : « *Évolutions et perspectives des retraites en France* », rapport annuel du COR, juin 2021.

-La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DRESS) / Protection sociale Résultat des comptes de la protection sociale – Edition annuelle (Marc, C., Mikou, M., Portela, M.).

-MISSOC Système d'Information Mutuelle sur la Protection Sociale (rapport juillet 2022)

Différentes autres sources de données sont également disponibles à l'INSEE, l'OFCE et Eurostat notamment pour l'accès aux données macroéconomiques. De même, bien que non directement lié à la question de la retraite mais davantage des qualifications, le CEREQ réalise de nombreuses études et recherches en la question.

### 3-Rapport capital – travail :

-Aglietta, M., Orléan, A. « *La monnaie entre violence et confiance* », (1984) Odile Jacob, 2002.

-Alvaredo, F., Chancel, F., Piketty, R., Saez, E., Zucman, G., « *Rapport sur les inégalités mondiales* », Seuil, 2018.

-Askenazy, P., « *Tous rentier ! Pour une autre répartition des richesses* », Odile Jacob, 2016.

-Attali, J., « *Histoire de la propriété* », Collection Livre de poche, 1988.

-Clerc, D., « *Déchiffrer l'économie* », Ed. Syros, 2011.

-Dufrene, N., Grandjean, A., « *Une monnaie écologique pour sauver la planète* », Odile Jacob, 2020.

-Guerrien, B., « *L'illusion économique* », Omniscience, collection "Les essais", 2008.

-Graeber, D., « *Au commencement était ... une nouvelle histoire de l'humanité* », Les liens qui libèrent, 2021.

-Landes, D.S., « *Richesse et pauvreté des nations* », Albin Michel, 1998.

-Marx, K., « *Le capital* », 1867 (Puf 2014).

-Piketty, T., « *Le capital au XXI<sup>e</sup> siècle* », Seuil, 2013.

-Saez, E., Zucman, G., « *Le triomphe de l'injustice* », Seuil, 2020.

-Stiglitz, J., « *The Great Divide* », traduit en français : « *La Grande fracture* », 2017. Étude Poche.

-Wallerstein, I., « *Comprendre le monde. Introduction à l'analyse des système-monde* », Ed La Découverte, 2009.

**4-Manuels disponibles** en ligne sous le portail Hal de l'université Grenoble-Alpes ou encore sous le lien wix en bas de signature pour un prolongement des réflexions concernant les questions monétaires et fiscales (ressources-en-lignes) :

-Boissin, O., « *Comprendre l'économie contemporaine : une analyse économique et monétaire* », (ici les chapitres 3, 4 et 6) ; Ed. Campus Ouvert, 2022.

-Boissin, O. « *Bourse : tout ce que vous avez voulu savoir sans jamais oser le demander* ». (le chapitre 1) ; Grenoble-INP, 2023.

-Boissin, O., « *Chine, masque, dettes et CAC 40* » (le chapitre 1) ; Grenoble-INP, 2023.

\* \* \*



## ***Manuels de cours et autres écrits « off » :***

O. Boissin (Grenoble-INP / CREG<sup>35</sup> UGA)

Durant la crise Covid, la décision sera prise d'ouvrir au plus grand nombre mes manuels de cours. Ils sont également complétés par des écrits « off » à titre de réflexivité/esprit critique. Cet ensemble d'écrits se réfère à des enseignements principalement dispensés dans le groupe Grenoble-INP<sup>36</sup>. Ils sont en fréquentes réactualisations et sans but lucratif.

**Ci-joint le lien où sont hébergés ces écrits et manuels de cours**, ici via le site Chamilo de l'école de génie industriel Grenoble-INP (ou encore disponibles sous les sites Wix <https://boissin.wixsite.com/ressources-en-lignes> ou encore HAL UGA de l'Université Grenoble-Alpes, le portail des universités pour des publications en science ouverte).

### **Résumé des écrits disponibles :**

-Pour ceux qui veulent du simple dans ce monde tant complexe ... le manuel "***L'économie en 10 questions-clés***" sera peut-être celui qu'il vous faut. Synthétique et compréhensible, y compris pour des enfants de 15 ans. Mais nous sommes peut-être tous de grands enfants n'est-ce pas ?

-Pour un approfondissement sur la discipline : "***Comprendre l'économie contemporaine : une analyse économique et monétaire***", vous saurez tout (ou presque) sur les questions macroéconomiques de politique budgétaire, monétaire, de change, l'inflation et l'emploi, etc. Ce n'est pas léger mais important, le tout dans le cadre de notre économie mondialisée.

-Pour ceux soucieux des questions de développement durable, les volumes "***Développement durable : des chiffres et des étoiles***" sont pour vous. Il s'agit de manuels "off" nous plongeant dans le même temps dans le merveilleux régressif des 30 glorieuses, le tout avec une ligne d'écriture post-romantique afin de compenser la lourdeur du sujet. Cela est donc éclairé par le cinéma et la musique. Mais il s'agit aussi de manuels non pas poussiéreux mais écrits le plus souvent en prospective 2030-2050 sur le plan des données statistiques. Et il n'y a pas que l'étalage de sombres indicateurs mais aussi des solutions !

-Mais si le temps s'avère avare, ces trois volumes « *Développement durable : des chiffres et des étoiles* » se trouvent drastiquement contractés en douze petites leçons pédagogiques « ***Le développement durable pour les nuls*** » : synthétiques, pédagogiques et écrites sur le ton du léger sur une thématique qui ne l'est pas.

-Sur l'innovation en problématique de circularité industrielle, les 3 vol. « ***Innovation*** », une plongée dans les mondes allant du ciment Portland aux tondeuses à gazon Stihl, des vélos Bi-twin Décathlon aux pneumatiques verts Michelin, des stylos à bille BIC aux montres à quartz Swatch, des smartphones Fairphone aux batteries Lithium-ion... Entre technophobe et technophile, une voie médiane est à trouver afin de relever les défis présents et à venir.

-Pour ceux intéressés par la compréhension du marché financier, nul n'est parfait, "***La bourse : tout ce que vous avez voulu savoir sans jamais oser le demander***", Woody Allen en clin-d'œil : finance et CAC 40, marché à terme et vente à découvert, indicateurs techniques et Price-Earning-Ratio, Assemblée Générale Ordinaire et un peu d'électro-swing aussi ... Dans un chapitre final orthogonal à la poésie de Boursorama et autre Trading View, ce dernier joyau musical est du « off » en clôture de manuel. Loin du convenu, un peu d'oxygène en ce monde tant normé et financiarisé...

-... et par voie de prolongement, afin de comprendre les outils disponibles pour prévenir des risques économiques ou financiers, le manuel "***Gestion des risques économiques et financiers***" est peut-être celui qu'il vous faut. Instrument de couverture, marchés dérivés et risque de change, taux de l'usure, taux fixe, taux révisable ou taux variable, risque pays en triple A, chapeau bas ! Quels sont les indicateurs à privilégier pour les choix d'investissement : VAN ou TRI ... , non il nous faut prendre les deux. Tout cela est exposé de manière simple et à travers des cas concrets afin d'aider à la décision. Taux de rendement interne et rentabilité économique, taux d'actualisation et intérêt composé, délai de récupération du capital et point mort d'un projet, ... ces termes ne vous seront plus tel le flou d'une discussion entre le grec médiéval et le latin populaire en Italie byzantine.

<sup>35</sup> Centre de Recherche en Economie de Grenoble (Unité de recherche de l'Université Grenoble-Alpes).

<sup>36</sup> L'INP est un établissement d'enseignement supérieur (Institut National Polytechnique).

-Puis pour une analyse critique de la théorie néo-libérale, et pour ceux désireux de cinéma plus que d'économie -ce que l'on peut comprendre- "**Homo-oeconomicus : l'économie à la lumière du cinéma**", avec notamment un faible pour A. Hitchcock. Economie et cinéma, tout cela peut finalement s'enrichir mutuellement. Ingrid Bergman et Lauren Bacall nous prenant la main, Cary Grant et Claude Rains également, entre autres ... Alors invitation aux salles obscures afin de mieux comprendre les hypothèses retenues dans la construction de la science économique. Mieux que de longues théories, laissons s'exprimer les comportements et les visages filmés !

-Concernant le comportement des firmes et la prise de décision en information imparfaite, ce sera le manuel « **Information, Stratégie et Décision** ». Il ne s'agit pas ici uniquement de stratégie en théorie des jeux, mais aussi de la tactique avec l'analyse des politiques tarifaires, la méthode de sélection des fournisseurs, ou encore d'autres pratiques dans la conduite d'activités en milieu industriel.

-Puis du zoom on passera au grand angle avec la question du développement économique des nations, avec une application aux pays émergents. Voyage ici en Afrique avec le manuel "**Quiz sur le développement en 20 questions**" nous rappelant les délices de la période Covid. Nous n'en n'avions pas eu le privilège, c'est la nouvelle génération des étudiants qui ont expérimenté la douceur des QCM en distanciel. Et ils ont adoré !

-Sur la mondialisation, "où peut-elle nous conduire", brûlante question il est vrai ... les 3 manuels "**Mondialisation**" nous entraînant dans les arcanes des institutions internationales. L'OMC plongée entre libéralisme et régulation, des nations d'Asie et d'Amériques un peu cavalières dans le respect des règles, un peu d'Afrique aussi, toujours, et puis un zeste de Japon, l'empire du Soleil levant nous ramenant à la lumière. Mais si vous êtes surtout soucieux d'outils pour le pilotage de projets à l'international, alors ce sera le volume 2 : de l'Inde à la Chine, du Maroc au Brésil, du Japon à la Turquie, métissage nous chérissons ton nom. Le tout dans un contexte où se dessine depuis 2010 une bi-mondialisation croissante entre les Etats-Unis et la Chine, et plus largement entre un monde démocratique et un second placé sous le contrôle de régimes autocratiques.

-Et si la question de l'endettement public des nations, mais aussi celle d'une possible relocalisation de l'industrie en France et en Europe vous taraude la nuit, "**Chine, masque, dette et CAC 40 : le monde après la Covid**". 2025-2030, quelle ligne d'horizon possible ? Mais en avons-nous la réponse ?

-Enfin, si nos étudiants ou encore nos enfants sont un peu perdus sur leurs futurs professionnels possibles, ce que l'on peut parfois comprendre..., un petit texte sur "**Le sens à donner au travail : en 12 pistes, par arrêt sur images**". Les nouvelles générations nous interpellant tant sur la question ... Les choses avancent vite en la matière. Et pas si mal que cela...

- « **Fracture croissante entre le capital et le travail : quel modèle de société ? Petit exercice appliqué à la réforme des retraites en France**. Loin d'un formalisme académique, il s'agit ici d'un écrit « *Off* » sur le lien -ou plus exactement le découplage- existant depuis la décennie 1980 entre le travail et le capital. Il en résulte un accroissement des déséquilibres dans la répartition mondiale des richesses entre les individus. A travers un cas de réforme sur un domaine clé de l'économie sociale -le financement en France du régime des retraites-, ce texte se veut avant tout une invitation à l'esprit critique sur le fonctionnement de nos modèles de société ; et une reconsidération de l'importance de la valeur travail.

- Puis, loin du monde libre et dans le délicieux des régimes autocratiques, les « **Relations économiques sino-russes ne seraient-elles pas placées sous le signe d'une danse de couple ?** La question n'est pas légère ; cet essai dresse alors un état des lieux des situations de l'économie russe et chinoise : leur trajectoire historique récente, leur situation actuelle et, dans un contexte de conflit européen avec l'Ukraine, des lignes d'horizons possibles. Quels sont les enjeux, les portées, les limites et les perspectives économiques des deux empires ? L'écrit est structuré en trois parties :

- |               |  |
|---------------|--|
| 1-Hier        | Du grand frère soviétique au grand frère chinois.                    |
| 2-Aujourd'hui | L'irréparable erreur géopolitique du régime néo-fasciste V. Poutine. |
| 3-Demain :    | La Russie, futur Etat vassal de la Chine ?                           |

- Quant au manuel sur la « **Chine : le basculement du monde** », écrit qu'il me faut remettre à jour, je le mettrai un peu plus tard en ligne sur le site, étant passablement énervé actuellement, depuis 2013 et 2018, au regard de l'intensification du totalitarisme retenu par le régime Xi Jinping. Sur les joyeuses volontés des nouvelles dictatures sur l'échiquier géopolitique mondial, il n'y a pas que le fossoyeur V. Poutine en la matière. La Chine actuelle sous ce régime Xi intensifie cet effondrement totalitaire, alors disons pour l'heure une envie d'ailleurs.

-Intermède : "**Le carnaval des animaux : conte bestiaire russo-ukrainien**". Dans l'espérance d'une marche main dans la main des deux grands peuples du malheur, le dessous des cartes du conflit russo-ukrainien est ici exprimé par

une danse d'animaux : ours brun, lion, panda, éléphant, serpent, mangouste et autres délicieuses créatures de la nature laissant place ici à un imaginaire animalier coloré ...

-Pour un voyage en Chine, "**La Dame de Shanghai**", il s'agit ici d'un carnet de voyage un brin lissé, et aussi un peu d'interculturalité. Le grand peuple chinois, l'Occident a beaucoup à apprendre de l'empire...mais du régime totalitaire actuel de Pékin, sur le plan du respect des droits humains, rien.

-Puis entre deux ou trois écrits, le soir venu, si votre souhait est encore au léger, alors un autre intermède vous est proposé en mode Ken Loach : « **Et si nous allions prendre un verre dans un Pub ? Petit dictionnaire d'argot français-anglais** ». Un brin éloigné de la langue de Shakespeare, il s'agit ici d'un recueil d'argot pour celles et ceux qui seraient tenté(e)s de refaire le monde derrière un zinc. le tout avec sons et photos, un peu de "off" aussi. A l'origine pour les étudiants, mais de Dublin à Berlin, de Shanghai à Turin, de Barcelone à Grenoble, de Yaoundé à Santa Fe, cela peut également marcher pour tous les éternels enfants adeptes de la langue de Molière. Et pour les plus studieux, il y a aussi un lexique français-anglais sur les thématiques du développement durable, de la transition énergétique, des sciences sociales (économie, finance & comptabilité) et des sciences de l'ingénieur. Alors on va prendre un verre ? *Let's go !*

## Pour nous résumer

### 1-Ecrit d'initiation

- « *L'économie contemporaine en dix questions-clés* »
- « *Le développement durable pour les nuls* »
- « *Développement économique : de quoi-parle-ton ?* »

### 2- Manuel de cours (approfondissements)

- « *Comprendre l'économie : analyse économique et monétaire* »
- « *Economie mondialisée (vol 1 et 2) (Approfondissements économiques & Méthodes et Outils de pilotage de projet à l'international)* »
- « *Développement durable : des chiffres et des étoiles* » (3 vol.)
- « *Innovation : circularité industrielle et soutenabilité* » (Vol 1)
- « *Innovation : méthodes et pilotage de l'innovation* » (vol 2)
- « *Innovation : analyse de la valeur en approche d'éco-conception* » (vol 3)
- « *Chine : le basculement du monde* »
- « *Gestion des risques économiques et financiers* »
- « *Information, Stratégie et Décision* ».
- « *La bourse est-elle utile ? Tout ce que vous avez voulu savoir, sans jamais oser le demander.* »
- « *Relations économiques sino-russes : une danse de couple ?* »

### 3-Ecrits « Off » (à titre de réflexion et d'esprit critique)

- « *Quel sens donner au travail ? Quelques pistes par arrêt sur images* »
- « *Homo-oeconomicus : l'erreur de la science économique* »
- « *Capitalismes : quels avènements possibles ? Exercice d'esprit critique* » (Economie mondialisée, Vol 3).
- « *Nos modèles économiques de sociétés : une fracture croissante entre le capital et le travail ?* »
- « *Chine, masques, dettes et CAC 40 : quelles leçons retirer de la crise Covid ?* ».
- « *La Dame de Shanghai* » (2 vol.)
- « *Et si nous allions boire un verre dans un Pub : petit recueil d'argot français-anglais* »

\* \* \*

## ***Fracture croissante entre le capital et le travail : quel modèle de société ?***

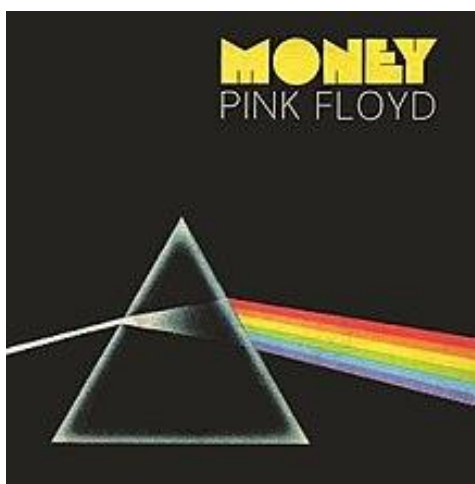
### ***Petit exercice appliqué à la réforme des retraites en France***

Présenté sous la forme de statistiques, de cartographies et de photographies, il s'agit ici d'un écrit sur le lien (ou plus exactement le découplage) existant depuis la décennie 1980 entre le travail et le capital. En ce XXI<sup>e</sup> siècle, il en résulte un accroissement des déséquilibres dans la répartition mondiale des richesses entre les individus.

Dans un second temps, à travers un cas pratique de réforme sur un domaine clé de l'économie sociale (le financement en France du régime des retraites), ce texte se veut avant tout une invitation à l'esprit critique sur le fonctionnement de nos modèles de société ainsi qu'une reconsidération de l'importance de la valeur travail dans la voie d'une économie solidaire et citoyenne.



O. Boissin  
Enseignant-chercheur  
Grenoble-INP Génie industriel / CREG UGA



« Money » Pink Floyd » (You Tube, 6'33)

50 années écoulées ... Alors en ce mois de mars remémorant la sortie de l'album culte de Pink Floyd « Money », où en sommes-nous dans les rapports entretenus entre le capital et le travail au sein de nos sociétés ?